

**gouvernement du Québec  
comptes publics**

année financière terminée le 31 mars 1986

**1985-1986**

volume 3

**états financiers des fonds spéciaux  
et des fonds renouvelables**



F5 A1  
C6/1985-86  
v.3

MF

gouvernement du Québec 



---

# gouvernement du Québec comptes publics

année financière terminée le 31 mars 1986

Bibliothèque  
Université du Québec UQAM  
Case postale 8000  
125, boul. du Collège  
Montréal, Québec, Canada  
L9X 5M6

---

# 1985-1986

---

volume 3

## états financiers des fonds spéciaux et des fonds renouvelables

Publiés conformément aux dispositions de l'article 71 de la Loi sur l'administration financière (L.R.Q., c. A-6)

---



Gouvernement du Québec  
Ministère des Finances

---

Direction générale  
des services  
bibliothécaires  
8000  
du Québec

87-2051168

ISSN 0706-2869  
ISBN 2-550-16573-X (édition complète)  
ISBN 2-550-16862-3 (Volume 3)  
Dépôt légal — 4<sup>e</sup> trimestre 1986  
Bibliothèque nationale du Québec

## TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
ÉTATS FINANCIERS DES FONDS SPÉCIAUX ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 1986	
Fonds administrés par la Régie des marchés agricoles et Rapport du Vérificateur	7
Fonds d'amortissement afférent à des emprunts des collèges d'enseignement général et professionnel et Rapport du Vérificateur	11
Fonds d'amortissement afférent à des emprunts de commissions scolaires et Rapport du Vérificateur	14
Fonds d'amortissement afférent à un emprunt de l'université du Québec et Rapport du Vérificateur	17
Fonds d'amortissement afférent à des emprunts d'organismes de santé et de services sociaux du Québec et Rapport du Vérificateur	20
Fonds de la réforme du cadastre québécois et Rapport du Vérificateur	23
Fonds de relance industrielle et Rapport du Vérificateur	26
Fonds des cautionnements des agents de voyages et Rapport du Vérificateur	28
Fonds des services de santé et Rapport du Vérificateur	31
Fonds en fidéicommiss et Rapport du Vérificateur	34
Fonds spécial olympique et Rapport du Vérificateur	36
Fonds spéciaux du crédit agricole et Rapport du Vérificateur	40
ÉTATS FINANCIERS DES FONDS RENOUELABLES ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 1986	
Fonds renouvelable de la reprographie et Rapport du Vérificateur	46
Fonds renouvelable des ententes sur les prêts de services d'enseignants et Rapport du Vérificateur	51
Fonds renouvelable des fournitures et de l'ameublement et Rapport du Vérificateur	55
Fonds renouvelable des moyens d'enseignement et Rapport du Vérificateur	59
Fonds renouvelable des publications gouvernementales et Rapport du Vérificateur	63
Fonds renouvelable des services de Placement-Média et Rapport du Vérificateur	67
Fonds renouvelable du Parc du Mont-Ste-Anne et Rapport du Vérificateur	70
Fonds renouvelable du Service aérien gouvernemental et Rapport du Vérificateur	74
Fonds renouvelable du Service de la cartographie et Rapport du Vérificateur	78
Fonds renouvelable pour l'entretien des machines de bureau et Rapport du Vérificateur	81
Fonds renouvelable pour les équipements informatiques et Rapport du Vérificateur	85
Fonds renouvelable — Télécommunications et Rapport du Vérificateur	88
DÉTAIL DES FOURNISSEURS PAR FONDS RENOUELABLE	93

N.B. Sont exclus de ce volume les états financiers et le détail des fournisseurs du Fonds renouvelable de la Direction des services informatiques aux réseaux d'enseignement non encore disponibles. Ce fonds a cessé ses opérations le 30 juin 1985. Les services informatiques aux réseaux d'enseignement ont été pris en charge, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1985, par la Société de gestion du réseau informatique des commissions scolaires.

**ÉTATS FINANCIERS DES FONDS SPÉCIAUX  
ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 1986**

**FONDS ADMINISTRÉS PAR  
LA RÉGIE DES MARCHÉS  
AGRICLES DU QUÉBEC  
(L.R.Q., c. M-35)**

**BILAN**

au 31 mars 1986

	1986	1985
<b>ACTIF</b>		
FONDS D'ASSURANCE-GARANTIE		
Encaisse	1 \$	5 983 \$
Dépôts à vue et intérêts courus		
Caisse de dépôt et placement du Québec	1 118 040	865 829
Réclamation à recevoir		2 215
	<u>1 118 041</u>	<u>874 027</u>
FONDS DE RÉGULARISATION DU PAIEMENT DU LAIT (note 1)		
Encaisse		32 744
Débiteurs — marchands de lait	4 718	95 602
	<u>4 718</u>	<u>128 346</u>
FONDS EN FIDÉICOMMIS (note 4)	184 000	164 000
	<u>1 306 759 \$</u>	<u>1 166 373 \$</u>
<b>PASSIF</b>		
FONDS D'ASSURANCE-GARANTIE		
Primes perçues d'avance	108 641 \$	85 132 \$
Solde du Fonds	1 009 400	788 895
	<u>1 118 041</u>	<u>874 027</u>
FONDS DE RÉGULARISATION DU PAIEMENT DU LAIT (note 1)		
Dû aux producteurs de lait (note 3)	4 718	118 772
Dû aux marchands de lait		9 574
	<u>4 718</u>	<u>128 346</u>
FONDS EN FIDÉICOMMIS (note 4)	184 000	164 000
	<u>1 306 759 \$</u>	<u>1 166 373 \$</u>
POUR LA RÉGIE,		
Gilles Prigent, président		
Gilles Le Blanc, vice-président		

**FONDS ADMINISTRÉS PAR  
LA RÉGIE DES MARCHÉS  
AGRICOLES DU QUÉBEC**

**REVENUS, DÉPENSES ET SOLDE  
DU FONDS D'ASSURANCE-GARANTIE**

de l'exercice terminé le 31 mars 1986

	1986	1985
<b>Revenus</b>		
Primes imputées aux marchands de lait	128 352 \$	142 606 \$
Intérêts sur dépôts à vue	92 153	81 593
Récupération par subrogation des paiements de réclamations		2 215
	<u>220 505</u>	<u>226 414</u>
<b>Dépenses</b>		
Réclamations en exécution de garantie		7 871
<b>Excédent des revenus sur les dépenses</b>	<u>220 505</u>	<u>218 543</u>
<b>Solde du Fonds au début</b>	<u>788 895</u>	<u>570 352</u>
<b>Solde du Fonds à la fin</b>	<u><u>1 009 400 \$</u></u>	<u><u>788 895 \$</u></u>

**FONDS ADMINISTRÉS PAR  
LA RÉGIE DES MARCHÉS  
AGRICOLLES DU QUÉBEC**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

31 mars 1986

**1. Constitution et objet**

La Régie des marchés agricoles du Québec, constituée par la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, est un organisme de surveillance, de coordination et d'amélioration de la mise en marché des produits agricoles. Elle a pour fonction générale de favoriser une mise en marché ordonnée, efficace et juste des produits agricoles. De plus, elle administre les fonds suivants: le Fonds d'assurance-garantie, le Fonds de régularisation du paiement du lait et le Fonds en fidéicommis.

Le 28 février 1986, la Régie a cessé d'agir comme administrateur du Fonds de régularisation du paiement du lait. Ce fonds sera dissout lorsque les créances à recevoir par la Régie au 28 février 1986 auront été encaissées et remises aux producteurs de lait.

**Fonds d'assurance-garantie**

Le Fonds d'assurance-garantie résulte de l'application par la Régie de la section V — Polices de garantie, de la Loi sur les produits laitiers et leurs succédanés (L.R.Q., chapitre P-30).

La Régie délivre des polices de garantie aux marchands de lait pour couvrir le paiement des sommes que doit ou pourra devoir un marchand de lait à ses producteurs ou à l'organisme chargé d'appliquer un plan conjoint. Les primes perçues de même que tout autre revenu net applicable à ce fonds doivent servir exclusivement au paiement des réclamations en vertu des polices délivrées par la Régie. Nul ne peut être marchand de lait s'il ne détient une police de garantie délivrée par la Régie. Le ministre des Finances peut, avec l'autorisation du gouvernement, avancer à la Régie les sommes nécessaires à l'acquisition des obligations de cette dernière en vertu des polices de garantie.

**2. Conventions comptables**

Les états financiers des fonds administrés par la Régie ont été préparés par la direction, selon les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

**Fonds d'assurance-garantie**

Les opérations relatives au Fonds d'assurance-garantie sont inscrites selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Cependant, compte tenu du mode de financement prévu dans la Loi sur les produits laitiers et leurs succédanés et des interventions gouvernementales, aucune provision n'est établie pour réclamations éventuelles de producteurs ou de l'organisme chargé d'appliquer un plan conjoint.

**Fonds de régularisation du paiement du lait**

Les ajustements à recevoir des marchands de lait ou à leur payer sont comptabilisés au moment de leur facturation.

**Frais d'administration des fonds administrés par la Régie**

Les frais d'administration de ces fonds sont assumés par le Fonds consolidé du revenu.

**3. Dû aux producteurs de lait**

	1986	1985
Solde au début	118 772 \$	124 140 \$
Ajustements facturés aux marchands de lait	144 741	172 721
Remises par les producteurs		46 940
	<u>263 513</u>	<u>343 801</u>
Ajustements crédités aux marchands de lait	20 425	100 375
Remises aux producteurs	238 370	124 654
	<u>258 795</u>	<u>225 029</u>
Solde à la fin	<u><u>4 718 \$</u></u>	<u><u>118 772 \$</u></u>

**4. Fonds en fidéicommis**

Le ministère des Finances détient en fidéicommis, pour le compte de la Régie, des obligations et des bons du trésor du Canada inscrits au bilan à leur valeur nominale, soit 164 000 \$ déposés par un marchand de lait ainsi que 20 000 \$ déposés par un marchand de grains, aux fins de garantir leur solvabilité.

**5. Polices de garantie**

Les polices de garantie émises par la Régie assurent la valeur représentant les trois plus fortes réceptions mensuelles de lait et de crème provenant des producteurs au cours de l'exercice précédent. Au 31 mars 1986, les polices en vigueur totalisaient 368 millions \$ (324 millions \$ au 31 mars 1985).

**FONDS ADMINISTRÉS PAR  
LA RÉGIE DES MARCHÉS  
AGRICLES DU QUÉBEC**

**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

---

J'ai vérifié le bilan des fonds administrés par la Régie des marchés agricoles du Québec au 31 mars 1986 ainsi que l'état des revenus et dépenses et du solde du Fonds d'assurance-garantie de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière des fonds administrés par la Régie au 31 mars 1986 ainsi que les résultats des opérations du Fonds d'assurance-garantie de l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,  
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 16 juillet 1986

**FONDS D'AMORTISSEMENT  
AFFÉRENT À DES EMPRUNTS DES COLLÈGES  
D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL DU QUÉBEC**

**ACTIF ET PASSIF**

au 31 mars 1986

**ACTIF**

Encaisse	25 786 \$
Intérêts courus	33 998
Placements (note 3)	5 110 000
	<u>5 169 784 \$</u>

**SOLDE DU FONDS D'AMORTISSEMENT**

Capital	
Contributions du gouvernement du Québec au cours de l'exercice	4 980 000 \$
Revenu net de l'exercice et revenus accumulés au 31 mars 1986	189 784
	<u>5 169 784 \$</u>

Le Sous-ministre des Finances,  
Robert Normand

**FONDS D'AMORTISSEMENT  
AFFÉRENT À DES EMPRUNTS DES COLLÈGES D'ENSEIGNEMENT  
GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL DU QUÉBEC**

**REVENUS ET DÉPENSES**

de l'exercice du 15 octobre 1985 au 31 mars 1986

**Revenus**

Intérêts sur dépôts bancaires et placements	175 630 \$
Écart entre la valeur nominale et le coût des placements acquis	14 489
	<u>190 119</u>

**Dépenses**

Frais de garde	335
----------------	-----

<b>Revenu net</b>	<u><u>189 784 \$</u></u>
-------------------	--------------------------

**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

31 mars 1986

**1. Constitution et objet**

Le Fonds d'amortissement afférent à des emprunts des collèges d'enseignement général et professionnel du Québec a été constitué en vertu de l'article 28.1 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel (L.R.Q., chapitre C-29).

Ce Fonds a pour objet d'acquitter à même les montants déposés par le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, le principal des obligations émises par un collège d'enseignement général et professionnel déterminé par le ministre de ce dernier ministère et à même les produits ou revenus de ce fonds, les emprunts de tout collège d'enseignement général et professionnel du Québec.

Le ministre des Finances est chargé par la loi précitée de gérer ce Fonds.

Les opérations de ce Fonds ont débuté en octobre 1985.

**2. Conventions comptables**

Les placements sont inscrits à leur valeur nominale; l'écart entre la valeur nominale et le coût des placements est porté aux revenus.

Les intérêts sur dépôts bancaires et placements sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les frais d'administration de ce Fonds sont assumés par le Fonds consolidé du revenu.

**3. Placements**

Obligations de collèges d'enseignement général et professionnel du Québec	1 210 000 \$
Dépôt bancaire à court terme	3 900 000
	<u><u>5 110 000 \$</u></u>

Au 31 mars 1986, la valeur au marché des obligations était de 1 287 000 \$.

**FONDS D'AMORTISSEMENT  
AFFÉRENT À DES EMPRUNTS DES COLLÈGES D'ENSEIGNEMENT  
GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL DU QUÉBEC**

**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

---

J'ai vérifié l'état de l'actif et du passif au 31 mars 1986 du Fonds d'amortissement afférent à des emprunts des collèges d'enseignement général et professionnel du Québec ainsi que l'état des revenus et dépenses de l'exercice du 15 octobre 1985 au 31 mars 1986. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de ce Fonds au 31 mars 1986 ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice du 15 octobre 1985 au 31 mars 1986 selon les conventions comptables énoncées à la note 2.

Le vérificateur général du Québec,  
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 10 septembre 1986

## FONDS D'AMORTISSEMENT AFFÉRENT À DES EMPRUNTS DE COMMISSIONS SCOLAIRES

### ACTIF ET PASSIF

au 31 mars 1986

	1986	1985
<b>ACTIF</b>		
Encaisse	1 056 147 \$	823 686 \$
Intérêts courus	1 195 711	455 366
Placements (note 3)	49 046 000	17 881 000
	51 297 858 \$	19 160 052 \$
<b>SOLDE DU FONDS D'AMORTISSEMENT</b>		
Capital au début	17 671 000 \$	2 539 000 \$
Contributions du gouvernement du Québec	30 493 000	15 614 000
Remboursement d'emprunts de commissions scolaires	(2 563 000)	(482 000)
Capital à la fin	45 601 000	17 671 000
Revenus accumulés	5 696 858	1 489 052
	51 297 858 \$	19 160 052 \$

Le Sous-ministre des Finances,  
Robert Normand

**FONDS D'AMORTISSEMENT  
AFFÉRENT À DES EMPRUNTS  
DE COMMISSIONS SCOLAIRES**

**REVENUS ET DÉPENSES ET REVENUS ACCUMULÉS**

de l'année financière terminée le 31 mars 1986

	1986	1985
<b>Revenus</b>		
Intérêts sur dépôts bancaires et placements	3 776 655 \$	1 129 457 \$
Écart entre la valeur nominale et le coût des placements acquis	434 435	256 564
	<u>4 211 090</u>	<u>1 386 021</u>
<b>Dépenses</b>		
Honoraires du fiduciaire	3 284	
Perte sur aliénation de placements		4 084
	<u>4 207 806</u>	<u>1 381 937</u>
<b>Revenu net</b>	4 207 806	1 381 937
<b>Revenus accumulés au début</b>	1 489 052	107 115
<b>Revenus accumulés à la fin</b>	<u>5 696 858 \$</u>	<u>1 489 052 \$</u>

**NOTES COMPLÉMENTAIRES  
31 mars 1986**

**1. Constitution et objet**

Le Fonds d'amortissement afférent à des emprunts de commissions scolaires a été constitué en vertu de l'article 225 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q. chapitre I-14 et modifications). Ce fonds a pour objet d'acquitter à même les montants déposés par le ministre de l'Éducation, le principal des obligations émises par une commission scolaire déterminée par le ministre et à même les produits ou revenus de ce fonds, les emprunts de toute commission scolaire.

Le ministre des Finances est chargé par la loi précitée de gérer ce Fonds.

**2. Conventions comptables**

Les placements sont inscrits à leur valeur nominale. L'écart entre la valeur nominale et le coût des placements acquis est porté aux revenus.

Les intérêts sur placements sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les frais d'administration de ce Fonds sont assumés par le Fonds consolidé du revenu.

**3. Placements**

	1986	1985
Obligations de commissions scolaires, d'institutions d'enseignement et autres	38 646 000 \$	13 481 000 \$
Dépôt à terme	10 400 000	4 400 000
	<u>49 046 000 \$</u>	<u>17 881 000 \$</u>

Au 31 mars 1986, la valeur au marché des obligations était approximativement de 41 866 000 \$ (1985: 13 678 000 \$).

**FONDS D'AMORTISSEMENT  
AFFÉRENT À DES EMPRUNTS  
DE COMMISSIONS SCOLAIRES****RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

---

J'ai vérifié l'état de l'actif et du passif au 31 mars 1986 du Fonds d'amortissement afférent à des emprunts de commissions scolaires du gouvernement du Québec ainsi que l'état des revenus et dépenses et des revenus accumulés de l'année financière terminée à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de ce Fonds au 31 mars 1986 ainsi que les résultats de ses opérations de l'année financière terminée à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'année financière précédente.

Le vérificateur général du Québec,  
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 30 juillet 1986

**FONDS D'AMORTISSEMENT  
AFFÉRENT À UN EMPRUNT  
DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC**

**ACTIF ET PASSIF**

au 31 mars 1986

	<u>1986</u>	<u>1985</u>
<b>ACTIF</b>		
Encaisse	62 099 \$	63 195 \$
Intérêts courus	91 778	79 351
Placements (note 3)	<u>2 860 000</u>	<u>2 354 000</u>
	<u>3 013 877 \$</u>	<u>2 496 546 \$</u>
<b>PASSIF</b>		
Solde du Fonds d'amortissement		
Solde au début	2 496 546 \$	1 940 830 \$
Subvention du gouvernement du Québec	210 000	210 000
Revenu net de l'année financière	<u>307 331</u>	<u>345 716</u>
Solde à la fin	<u>3 013 877 \$</u>	<u>2 496 546 \$</u>

Le Sous-ministre des Finances,  
Robert Normand

**FONDS D'AMORTISSEMENT  
AFFÉRENT À UN EMPRUNT  
DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC**

**REVENUS ET DÉPENSES**

de l'année financière terminée le 31 mars 1986

	1986	1985
<b>Revenus</b>		
Intérêts sur dépôts bancaires et placements	288 533 \$	253 457 \$
Écart entre la valeur nominale et le coût des placements acquis	20 111	93 323
	<u>308 644</u>	<u>346 780</u>
<b>Dépenses</b>		
Frais de garde	1 313	1 064
<b>Revenu net</b>	<u><u>307 331 \$</u></u>	<u><u>345 716 \$</u></u>

**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

31 mars 1986

**1. Constitution et objet**

Le gouvernement a, par décret, autorisé le ministre des Finances à gérer à la demande des emprunteurs concernés, les fonds d'amortissement relatifs aux emprunts contractés par les universités, les collèges d'enseignement général et professionnel et les hôpitaux du Québec dont le remboursement est assuré par des subventions du gouvernement du Québec. Le présent fonds d'amortissement a été créé au bénéfice des détenteurs de 7 000 000 \$ de débentures générales de l'Université du Québec, série A, 10<sup>1</sup>/<sub>4</sub>%, échéant le 3 octobre 1997. Aux 31 mars 1986 et 1985, les débentures en circulation de cette émission s'élevaient à 6 445 000 \$.

**2. Conventions comptables**

Les placements sont inscrits à leur valeur nominale; l'écart entre la valeur nominale et le coût des placements est porté aux revenus.

Les intérêts sur dépôts bancaires et placements sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

L'Université du Québec assume les frais de garde des titres détenus dans le Fonds de même que les frais relatifs à l'achat et à la vente des valeurs du Fonds; ces frais peuvent être imputés directement au Fonds.

Les frais d'administration de ce Fonds sont assumés par le Fonds consolidé du revenu.

**3. Placements**

	1986	1985
Obligations de commissions scolaires, d'institutions d'enseignement et d'hôpitaux	2 381 000 \$	1 875 000 \$
Obligations de municipalités	479 000	479 000
	<u><u>2 860 000 \$</u></u>	<u><u>2 354 000 \$</u></u>

Au 31 mars 1986, la valeur au marché de ces placements était approximativement de 3 014 000 \$ (1985: 2 231 000 \$).

**FONDS D'AMORTISSEMENT  
AFFÉRENT À UN EMPRUNT  
DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC**

**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

---

J'ai vérifié l'état de l'actif et du passif au 31 mars 1986 du Fonds d'amortissement afférent à un emprunt de l'Université du Québec ainsi que l'état des revenus et dépenses de l'année financière terminée à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de ce Fonds au 31 mars 1986 ainsi que les résultats de ses opérations de l'année financière terminée à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'année financière précédente.

Le vérificateur général du Québec,  
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 30 juillet 1986

**FONDS D'AMORTISSEMENT AFFÉRENT  
À DES EMPRUNTS D'ORGANISMES DE SANTÉ  
ET DE SERVICES SOCIAUX DU QUÉBEC****ACTIF ET PASSIF**

au 31 mars 1986

**ACTIF**

Encaisse	517 508 \$
Intérêts courus	67 913
Placements (note 3)	6 437 000

7 022 421 \$**SOLDE DU FONDS D'AMORTISSEMENT**

Capital	
Contributions du gouvernement du Québec au cours de l'exercice	6 741 000 \$
Revenu net de l'exercice et revenus accumulés au 31 mars 1986	281 421

7 022 421 \$

Le Sous-ministre des Finances

Robert Normand

**FONDS D'AMORTISSEMENT AFFÉRENT  
À DES EMPRUNTS D'ORGANISMES DE SANTÉ  
ET DE SERVICES SOCIAUX DU QUÉBEC**

**REVENUS ET DÉPENSES**

de l'exercice de 10 mois terminé le 31 mars 1986

**Revenus**

Intérêts sur dépôts bancaires et placements	249 258 \$
Ecart entre la valeur nominale et le coût des placements acquis	33 461
	282 719

**Dépenses**

Honoraires du fiduciaire	675
Autres dépenses	623
	1 298

**Revenu net**

281 421 \$

**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

31 mars 1986

**1. Constitution et objet**

Le Fonds d'amortissement afférent à des emprunts d'organismes de santé et de services sociaux du Québec a été constitué en vertu de l'article 178.0.2 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., chapitre S-5 et modifications).

Ce Fonds a pour objet d'acquitter à même les montants déposés par le ministre de la Santé et des Services sociaux, le principal des obligations émises par un conseil régional, un établissement public ou la Corporation d'hébergement du Québec et à même les produits ou revenus de ce Fonds, les emprunts de tout conseil régional ou établissement public et de la Corporation d'hébergement du Québec.

Le ministre des Finances est chargé par la loi précitée de gérer ce Fonds dont les opérations ont débuté en juin 1985.

Les frais de garde, d'achat et de vente des valeurs ainsi que les frais bancaires sont assumés par le Fonds.

**2. Conventions comptables**

Les placements sont inscrits à leur valeur nominale; l'écart entre la valeur nominale et le coût des placements est porté aux revenus.

Les intérêts sur dépôts bancaires et placements sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les frais d'administration de ce Fonds sont assumés par le Fonds consolidé du revenu.

**3. Placements**

Obligations d'organismes de santé et de services sociaux du Québec	3 037 000 \$
Placements à court terme	3 400 000
	6 437 000 \$

Au 31 mars 1986, la valeur au marché des obligations était approximativement de 3 276 000 \$.

**FONDS D'AMORTISSEMENT AFFÉRENT  
À DES EMPRUNTS D'ORGANISMES DE SANTÉ  
ET DE SERVICES SOCIAUX DU QUÉBEC****RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

---

J'ai vérifié l'état de l'actif et du passif au 31 mars 1986 du Fonds d'amortissement afférent à des emprunts d'organismes de santé et de services sociaux du Québec ainsi que l'état des revenus et dépenses de l'exercice de 10 mois terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de ce Fonds au 31 mars 1986 ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice de 10 mois terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2.

Le vérificateur général du Québec,  
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 12 septembre 1986

**FONDS DE LA RÉFORME  
DU CADASTRE QUÉBÉCOIS  
(L.R.Q., c. R-3.1)**

**ACTIF ET PASSIF**

au 31 mars 1986

**ACTIF**

À court terme	
Encaisse	1 822 258 \$
Débiteurs	142 449
Subvention à recevoir du gouvernement du Québec	74 443
	<hr/>
Équipement	2 039 150
	394 195
	<hr/>
	2 433 345 \$
	<hr/> <hr/>

**PASSIF**

À court terme	
Créditeurs	814 435 \$
Avance du gouvernement du Québec (note 3)	2 000 000
	<hr/>
	2 814 435
	<hr/>
<b>DÉFICIT</b>	381 090
	<hr/>
	2 433 345 \$
	<hr/> <hr/>

ENGAGEMENTS (note 5)

Représentant du contrôleur des finances,  
Pierre Beauchamp

Administrateur du Fonds de la réforme  
du cadastre québécois,  
Pierre Leblanc

## FONDS DE LA RÉFORME DU CADASTRE QUÉBÉCOIS

### OPÉRATIONS

de l'exercice du 20 juin 1985 au 31 mars 1986

#### Revenus

Droits, permis et ventes diverses (note 4)	2 187 550 \$
--	--------------

#### Dépenses

Traitements et avantages sociaux	1 800 634
Honoraires professionnels	3 220 860
Voyages, messagerie et publicité	102 508
Fournitures et approvisionnement	123 267
Intérêts sur avance du gouvernement du Québec	119 348
Entretien et réparations	2 731
Loyer d'équipement	892

5 370 240

#### Excédent des dépenses sur les revenus

3 182 690

#### Subvention du gouvernement du Québec

2 801 600

#### Excédent des dépenses sur les revenus et la subvention de l'exercice et déficit au 31 mars 1986

381 090 \$

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 1986

#### 1. Constitution et objet

Le Fonds de la réforme du cadastre québécois a été institué par la Loi favorisant la réforme du cadastre québécois entrée en vigueur le 20 juin 1985. Ce Fonds est chargé d'effectuer la réforme du cadastre québécois et, notamment, de procéder à la rénovation cadastrale du territoire et d'assurer la mise à jour régulière des plans cadastraux.

#### 2. Conventions comptables

Les opérations sont enregistrées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les acquisitions d'équipement sont inscrites au coût et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de cinq ans. Pour l'exercice en cours, aucun amortissement n'a été pourvu car l'équipement n'était pas en opération.

Les frais de communications téléphoniques et de loyer de locaux sont assumés par le Fonds consolidé du revenu et ne sont pas présentés dans les états financiers.

#### 3. Avance du gouvernement du Québec

Avance de 2 000 000 \$ portant intérêt au taux de 11,11 % l'an, remboursable en tout temps au gré du Fonds sans excéder le 31 mars 1995.

#### 4. Revenus

Droits et permis perçus par les régistrateurs du ministère de la Justice	1 650 000 \$
Ventes d'enregistrements cadastraux et services rendus	537 550
	<u>2 187 550 \$</u>

#### 5. Engagements

Le Fonds est engagé, en vertu de contrats, octroyés pour des services professionnels relativement à des travaux pour la réforme du cadastre au cours des prochains exercices, pour un montant approximatif de 5 600 000 \$.

**FONDS DE LA RÉFORME  
DU CADASTRE QUÉBÉCOIS****RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

---

J'ai vérifié l'état de l'actif et du passif du Fonds de la réforme du cadastre québécois du gouvernement du Québec au 31 mars 1986 ainsi que l'état des opérations de l'exercice du 20 juin 1985 au 31 mars 1986. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière du Fonds au 31 mars 1986 ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice du 20 juin 1985 au 31 mars 1986 selon les conventions comptables énoncées à la note 2.

Le vérificateur général du Québec,  
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 31 juillet 1986

## FONDS DE RELANCE INDUSTRIELLE (L.R.Q., c. S-34)

### ACTIF ET PASSIF

au 31 mars 1986

	1986	1985
<b>ACTIF</b>		
Encaisse	1 325 411 \$	2 601 \$
Placements temporaires	14 653 310	18 591 935
Intérêts courus	56 017	99 425
	<u>16 034 738 \$</u>	<u>18 693 961 \$</u>
<b>PASSIF</b>		
Dépôts pour le bénéfice des corporations participantes (note 3)	4 059 562 \$	8 437 905 \$
Revenus d'intérêts accumulés		
Solde au début	10 256 056	8 057 454
Revenus de l'année financière	1 719 120	2 198 602
	<u>11 975 176</u>	<u>10 256 056</u>
Solde à la fin	<u>16 034 738 \$</u>	<u>18 693 961 \$</u>

Le Sous-ministre des Finances,  
Robert Normand

### NOTES COMPLÉMENTAIRES 31 mars 1986

#### 1. Constitution et objet

Le Fonds de relance industrielle a été créé par la Loi sur les stimulants fiscaux au développement industriel, qui permet aux petites et moyennes entreprises éligibles de verser dans un Fonds de relance industrielle la moitié de leur impôt provincial sur le revenu de la période du 12 avril 1977 au 30 juin 1981 et de puiser à même ce Fonds l'argent nécessaire au financement de 25 % d'un investissement ou d'autres dépenses admissibles faisant l'objet d'un certificat émis avant le 11 mars 1981 et de 50 % après le 10 mars 1981 et ce jusqu'à concurrence du montant déposé.

Ce Fonds est géré par le ministre des Finances et la comptabilité en est tenue par le ministre du Revenu en ce qui concerne les sommes y accumulées pour le bénéfice de chaque corporation.

#### 2. Conventions comptables

Le Fonds comptabilise les dépôts pour le bénéfice des corporations participantes lors de leur versement par le ministre du Revenu.

Toute somme déposée au Fonds pour le bénéfice d'une corporation et qui n'a pas fait l'objet d'un retrait dans un délai de cinq ans et six mois suivant la fin de l'année d'imposition pour laquelle la corporation a fait le choix de déposer la moitié de son impôt autrement payable, est transférée au Fonds consolidé du revenu.

Le gouvernement peut, par règlement et à même les revenus du Fonds, prévoir le paiement d'un boni au moment du retrait de dépôts effectués pour le bénéfice des corporations participantes.

Les placements temporaires sont comptabilisés au coût.

Les intérêts sur dépôts bancaires et placements sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les frais d'administration du Fonds sont assumés par le Fonds consolidé du revenu et ne sont pas présentés dans l'état financier.

#### 3. Dépôts pour le bénéfice des corporations participantes

	1986	1985
Évolution au cours de l'année financière		
Solde au début	8 437 905 \$	12 204 346 \$
Dépôts par le ministre du Revenu pour le bénéfice des corporations participantes	1 160 879	897 359
Retraits des corporations participantes	(813 308)	(1 390 768)
Remises au Fonds consolidé du revenu suite à des cotisations amendées et de dépôts qui n'ont pas fait l'objet de retrait dans le délai prescrit	<u>(4 725 914)</u>	<u>(3 273 032)</u>
Solde à la fin	<u>4 059 562 \$</u>	<u>8 437 905 \$</u>

## FONDS DE RELANCE INDUSTRIELLE

### RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

---

J'ai vérifié l'état de l'actif et du passif au 31 mars 1986 du Fonds de relance industrielle du gouvernement du Québec. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, cet état financier présente fidèlement la situation financière de ce Fonds au 31 mars 1986 et ses revenus de l'année financière terminée à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'année financière précédente.

Le vérificateur général du Québec,  
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 17 juillet 1986

**FONDS DES CAUTIONNEMENTS  
DES AGENTS DE VOYAGES  
administrés par le président de  
l'Office de la protection du consommateur  
(L.R.Q., c. A-10)**

**ACTIF ET PASSIF**

au 31 mars 1986

	1986	1985
<b>ACTIF</b>		
CAUTIONNEMENTS INDIVIDUELS		
Encaisse et dépôt à court terme	446 792 \$	328 644 \$
Intérêts courus	1 540	2 858
Obligations reçues en dépôt (valeur de réalisation 406 864 \$; 1985: 424 705 \$)	392 000	437 000
	<u>840 332 \$</u>	<u>768 502 \$</u>
CAUTIONNEMENTS COLLECTIFS		
Encaisse et dépôts à court terme	3 816 615 \$	3 721 298 \$
Intérêts courus	6 242	32 756
	<u>3 822 857 \$</u>	<u>3 754 054 \$</u>
<b>PASSIF</b>		
CAUTIONNEMENTS INDIVIDUELS		
Cautionnements individuels des agents de voyages (note 3)	622 594 \$	582 269 \$
Revenus d'intérêts accumulés (note 4)	217 738	186 233
	<u>840 332 \$</u>	<u>768 502 \$</u>
CAUTIONNEMENTS COLLECTIFS		
Réclamations et frais de fiducie	155 714 \$	120 804 \$
Avoir du fonds des cautionnements collectifs des agents de voyages		
Contributions de base (note 5)	2 759 221	2 467 702
Revenus d'intérêts accumulés (note 6)	907 922	1 165 548
	<u>3 667 143</u>	<u>3 633 250</u>
	<u>3 822 857 \$</u>	<u>3 754 054 \$</u>

Le Président de l'Office de la protection du consommateur,  
Gilles Moreau

## FONDS DES CAUTIONNEMENTS DES AGENTS DE VOYAGES

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 1986

#### 1. Composition des fonds

Les fonds des cautionnements individuels et collectifs des agents de voyages sont composés de cautionnements déterminés par règlement du gouvernement en vertu de la Loi sur les agents de voyages. Ces cautionnements ont pour objet de garantir notamment l'observance de cette loi et de son règlement.

#### 2. Conventions comptables

Revenus et dépenses des fonds

Les revenus d'intérêts, les réclamations et les frais de fiducie sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Cautionnements

Les cautionnements individuels et les contributions au fonds des cautionnements collectifs sont comptabilisés au fur et à mesure de leur encaissement.

Obligations reçues en dépôt

Les obligations reçues en dépôt à titre de cautionnements individuels sont montrées à leur valeur nominale.

Revenus d'intérêts — cautionnements individuels

Le règlement relatif aux agents de voyages adopté par le gouvernement du Québec ne contient aucune disposition quant à l'attribution des revenus d'intérêts provenant des espèces, effets ou obligations déposés à titre de cautionnements individuels. Toutefois, les administrateurs des fonds considèrent déjà que les coupons d'intérêts attachés aux obligations reçues en dépôt demeurent la propriété de leurs déposants. Ces coupons, qui ne sont pas comptabilisés comme revenus, sont remis à leurs déposants sur demande.

Frais d'administration

Les frais d'administration sont assumés par le gouvernement du Québec et ne sont pas présentés à l'état financier.

#### 3. Cautionnements individuels des agents de voyages

	1986	1985
Solde au début	582 269 \$	719 499 \$
Dépôts de cautionnements	218 106	123 500
	800 375	842 999
Réclamations	117 386	26 840
Remises de cautionnements	28 120	60 885
Cautionnements remis et remplacés par des polices individuelles de garantie	32 275	173 005
	177 781	260 730
Solde à la fin	622 594 \$	582 269 \$

Les cautionnements fournis par les agents de voyages sous forme de polices individuelles de garantie totalisent 15 365 000 \$ au 31 mars 1986 (14 158 638 \$ au 31 mars 1985).

#### 4. Revenus d'intérêts accumulés — cautionnements individuels

	1986	1985
Solde au début	186 233 \$	154 254 \$
Revenus de l'exercice	31 505	31 979
Solde à la fin	217 738 \$	186 233 \$

#### 5. Contributions de base — cautionnements collectifs

Détaillants	1986	1985
Solde au début	1 316 615 \$	1 221 115 \$
Contributions reçues	221 500	153 750
	1 538 115	1 374 865
Contributions remboursées	63 374	58 250
Solde à la fin	1 474 741	1 316 615
Grossistes		
Solde au début	1 151 087	1 075 050
Contributions reçues	174 250	185 086
	1 325 337	1 260 136
Contributions remboursées	40 857	109 049
Solde à la fin	1 284 480	1 151 087
Solde à la fin — détaillants et grossistes	2 759 221 \$	2 467 702 \$

#### 6. Revenus d'intérêts accumulés — cautionnements collectifs

Détaillants	1986	1985
Solde au début	470 156 \$	453 395 \$
Revenus de l'exercice	182 224	198 893
	652 380	652 288
Réclamations et frais de fiducie	104 918	182 132
Solde à la fin	547 462	470 156
Grossistes		
Solde au début	695 392	592 026
Revenus de l'exercice	173 079	194 621
	868 471	786 647
Réclamations et frais de fiducie	508 011	91 255
Solde à la fin	360 460	695 392
Solde à la fin — détaillants et grossistes	907 922 \$	1 165 548 \$

**FONDS DES CAUTIONNEMENTS  
DES AGENTS DE VOYAGES****RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

---

J'ai vérifié l'état de l'actif et du passif au 31 mars 1986 des fonds des cautionnements des agents de voyages administrés par le Président de l'Office de la protection du consommateur. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, cet état financier présente fidèlement la situation financière de ces fonds au 31 mars 1986 ainsi que leurs opérations de l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour le vérificateur général du Québec,  
Robert Noël, c.a.  
Vérificateur général adjoint

Québec, le 27 mai 1986

**FONDS DES SERVICES DE SANTÉ**  
(L.R.Q., c. R-5)

**ACTIF ET PASSIF**

au 31 mars 1986

(en milliers de dollars)

	<u>1986</u>	<u>1985</u>
<b>ACTIF</b>		
Contributions à recevoir		
Des employeurs	127 420	126 585
Du Fonds consolidé du revenu	<u>111 131</u>	<u>99 217</u>
	<u>238 551</u>	<u>225 802</u>
<b>PASSIF</b>		
Dû à la Régie de l'assurance-maladie du Québec	174 841	162 510
Dû au ministère de la Santé et des Services sociaux	<u>63 710</u>	<u>63 292</u>
	<u>238 551</u>	<u>225 802</u>

Le Sous-ministre des Finances,  
Robert Normand

## FONDS DES SERVICES DE SANTÉ

### PROVENANCE ET RÉPARTITION DES FONDS

pour l'année financière terminée le 31 mars 1986

(en milliers de dollars)

	1986	1985
<b>Provenance des fonds</b>		
Contributions		
Des employeurs	1 600 799	1 509 481
Du Fonds consolidé du revenu	807 931	701 769
	<u>2 408 730</u>	<u>2 211 250</u>
<b>Répartition des fonds</b>		
Pour le financement des programmes		
Régime d'assurance-maladie	1 608 331	1 456 510
Services hospitaliers	800 399	754 740
	<u>2 408 730</u>	<u>2 211 250</u>

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 1986

#### 1. Constitution et objet

Le Fonds des services de santé, créé au ministère des Finances par la Loi sur la Régie de l'assurance-maladie du Québec, a pour objet de pourvoir au financement des programmes du régime d'assurance-maladie et des services hospitaliers. Il est alimenté par les contributions des employeurs et par les sommes qu'y verse le ministre des Finances à même le Fonds consolidé du revenu. La perception des contributions des employeurs est effectuée par le ministère du Revenu.

Les contributions des employeurs sont réparties également entre la Régie de l'assurance-maladie du Québec et le ministère de la Santé et des Services sociaux tandis que les sommes versées par le ministre des Finances à même le Fonds consolidé du revenu servent à combler les besoins de la Régie de l'assurance-maladie du Québec.

#### 2. Conventions comptables

Les contributions des employeurs au Fonds sont constituées des sommes encaissées et des comptes émis au cours de l'année financière, de même que des sommes perçues des employeurs au cours du mois d'avril et afférentes aux salaires versés avant le 1<sup>er</sup> avril.

Les sommes attribuées à la Régie de l'assurance-maladie du Québec ont été établies de façon à comprendre la valeur des demandes de paiement reçues par cette dernière jusqu'au 30 avril à l'égard des services rendus et des médicaments fournis avant le 1<sup>er</sup> avril dans le cadre du régime d'assurance-maladie.

Les frais d'administration de ce Fonds sont assumés par le Fonds consolidé du revenu.

#### 3. Intégration aux états financiers du gouvernement

Les comptes de ce Fonds sont intégrés aux états financiers du gouvernement du Québec.

## FONDS DES SERVICES DE SANTÉ

### RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

---

J'ai vérifié l'état de l'actif et du passif du Fonds des services de santé du gouvernement du Québec au 31 mars 1986 ainsi que l'état de la provenance et de la répartition des fonds de l'année financière terminée à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière du Fonds au 31 mars 1986 ainsi que la provenance et la répartition des fonds pour l'année financière terminée à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'année financière précédente.

Le vérificateur général du Québec,  
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 20 juin 1986

## FONDS EN FIDÉICOMMIS

### ACTIF ET PASSIF

au 31 mars 1986

	1986	1985
<b>ACTIF</b>		
Encaisse	1 994 367 \$	2 048 013 \$
Avances au Fonds consolidé du revenu	56 342 542	54 379 567
Valeurs détenues		
Chèque visé		20 000
Dépôt à terme	30 520	36 400
Bons du trésor de gouvernements	408 444	640 199
Obligations	48 544 649	46 157 149
	<u>107 320 522 \$</u>	<u>103 281 328 \$</u>
<b>PASSIF</b>		
Dépôts		
Officiers de justice	37 680 417 \$	33 452 045 \$
Municipalités	9 154 343	7 066 011
Sociétés, organismes et particuliers	60 485 762	62 763 272
	<u>107 320 522 \$</u>	<u>103 281 328 \$</u>

Le Sous-ministre des Finances,  
Robert Normand

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 1986

#### 1. Nature des fonds en fidéicommiss

Les Fonds en fidéicommiss sont composés principalement de dépôts de cautionnements et de garanties faits en vertu de lois, de règlements, de directives et de conventions par des officiers de justice, des municipalités, des sociétés, des organismes et des particuliers.

Ces dépôts sont effectués auprès du ministère des Finances, qui est un bureau général de dépôts en vertu de la Loi sur les dépôts et consignations (L.R.Q., chapitre D-5).

#### 2. Conventions comptables

Les valeurs détenues sont montrées à leur valeur nominale; celles en monnaie étrangère sont inscrites en équivalent canadien de la valeur nominale aux dates de leur dépôt.

Les revenus des valeurs détenues sont remis aux déposants de ces valeurs.

Les avances au Fonds consolidé du revenu ne produisent pas d'intérêts.

Les frais d'administration de ces Fonds sont assumés par le Fonds consolidé du revenu.

**FONDS EN FIDÉICOMMIS****RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

---

J'ai vérifié l'état de l'actif et du passif au 31 mars 1986 des Fonds en fidéicomis administrés par le gouvernement du Québec. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, cet état financier présente fidèlement la situation financière des Fonds en fidéicomis au 31 mars 1986 selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'année financière précédente.

Pour le vérificateur général du Québec,  
Robert Noël, c.a.  
Vérificateur général adjoint

Québec, le 26 juin 1986

**FONDS SPÉCIAL OLYMPIQUE**  
**(L.Q., 1976, c. 14)**

**ACTIF ET PASSIF**

au 31 mars 1986

	<u>1986</u>	<u>1985</u>
<b>ACTIF</b>		
Encaisse	18 031 \$	16 857 \$
Comptes à recevoir		
Fonds consolidé du revenu	3 431 744	
Agents et mandataires du ministère du Revenu	7 472 382	11 208 309
Intérêts courus	6 895	113
	<u>10 929 052 \$</u>	<u>11 225 279 \$</u>
<b>PASSIF</b>		
Dû au Fonds consolidé du revenu		2 653 660 \$
Solde du Fonds	10 929 052 \$	8 571 619
	<u>10 929 052 \$</u>	<u>11 225 279 \$</u>

Le Sous-ministre des Finances,  
 Robert Normand

## FONDS SPÉCIAL OLYMPIQUE

### ÉVOLUTION DU FONDS

pour l'année financière terminée le 31 mars 1986

	1986	1985
<b>Provenance des fonds</b>		
Taxe spéciale sur le tabac	105 721 420 \$	111 394 007 \$
Recettes provenant de Loto Canada	14 594 379	
Intérêts sur dépôts bancaires et placements temporaires	41 162	97 037
Produit de l'aliénation d'actifs immobiliers de la Régie des installations olympiques	33 214	61 964
Produit d'emprunts à court terme du Fonds de construction de la Régie des installations olympiques	279 779 248	138 495 000
Produit d'emprunts à long terme du Fonds de construction de la Régie des installations olympiques	449 679 748	
	<u>849 849 171</u>	<u>250 048 008</u>
<b>Utilisation des fonds</b>		
Remboursement par anticipation de capital sur la dette à long terme du Fonds de construction de la Régie des installations olympiques	449 679 748	30 000 000
Intérêts sur la dette à long terme du Fonds de construction de la Régie des installations olympiques	63 197 856	76 472 534
Parachèvement des installations olympiques	59 294 500	18 908 000
Remboursement de capital sur les emprunts à court terme du Fonds de construction de la Régie des installations olympiques	273 809 248	129 195 000
Intérêts sur les emprunts à court terme du Fonds de construction de la Régie des installations olympiques	1 510 386	705 160
	<u>847 491 738</u>	<u>255 280 694</u>
<b>Augmentation (diminution) du Fonds</b>	2 357 433	(5 232 686)
<b>Solde du Fonds au début</b>	8 571 619	13 804 305
<b>Solde du Fonds à la fin</b>	<u>10 929 052 \$</u>	<u>8 571 619 \$</u>

## FONDS SPÉCIAL OLYMPIQUE

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 1986

---

#### 1. Constitution et objet

Le Fonds spécial olympique a été constitué en 1976 par une loi du Parlement. Ce fonds et les revenus qu'il génère sont affectés exclusivement au remboursement du capital et des intérêts des emprunts de la Régie des installations olympiques et au parachèvement des installations olympiques. Le Fonds est géré par le ministre des Finances.

Les renseignements concernant les emprunts de la Régie des installations olympiques ainsi que les engagements pour le parachèvement des installations olympiques sont présentés dans les états financiers de la Régie des installations olympiques.

#### 2. Conventions comptables

Les remises provenant de la taxe spéciale sur le tabac encaissées par le ministère du Revenu pendant le mois d'avril qui représentent des sommes perçues ou prélevées par ses agents ou mandataires avant le 1<sup>er</sup> avril, sont comptabilisées comme revenus de l'année financière et comme comptes à recevoir au 31 mars.

Les intérêts sur les dépôts bancaires et les placements temporaires sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les intérêts sur les dettes à court et à long terme du Fonds de construction de la Régie de même que la contribution au coût de parachèvement des installations olympiques sont comptabilisés lors de leur déboursé.

Le produit de l'aliénation d'actifs immobiliers de la Régie est comptabilisé lors de son encaissement.

Les frais d'administration du Fonds sont assumés par le Fonds consolidé du revenu et ne sont pas présentés dans les états financiers.

## FONDS SPÉCIAL OLYMPIQUE

### RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

---

J'ai vérifié l'état de l'actif et du passif au 31 mars 1986 du Fonds spécial olympique du gouvernement du Québec ainsi que l'état de l'évolution du Fonds de l'année financière terminée à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière du Fonds spécial olympique au 31 mars 1986 ainsi que son évolution pour l'année financière terminée à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'année financière précédente.

Le vérificateur général du Québec,  
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 20 juin 1986

## FONDS SPÉCIAUX DU CRÉDIT AGRICOLE (L.R.Q., c. C-75)

### ACTIF ET PASSIF

au 31 mars 1986

	Fonds spécial intérêts	
	1986	1985
<b>ACTIF</b>		
Encaisse	79 \$	2 833 \$
Intérêts courus	459	500
	<u>538 \$</u>	<u>3 333 \$</u>
<b>PASSIF</b>		
Dû au Fonds consolidé du revenu	459 \$	500 \$
Dépôts pour le bénéfice des prêteurs autres que le ministre des Finances	79	2 833
	<u>538 \$</u>	<u>3 333 \$</u>

Le Fonds spécial capital n'a aucun actif  
ni passif aux 31 mars 1986 et 1985.

Le Sous-ministre des Finances,  
Robert Normand

### NOTES COMPLÉMENTAIRES 31 mars 1986

#### 1. Constitution et objet

Les fonds spéciaux ont été créés en vertu de l'article 19 de la Loi sur le crédit agricole. Les dépôts aux fonds proviennent des sommes perçues par l'Office du crédit agricole du Québec à titre de remboursement en capital et de paiement des intérêts sur ses prêts. Ces dépôts sont affectés au remboursement du capital et au paiement des intérêts sur les emprunts contractés par l'Office auprès de prêteurs autres que le ministre des Finances, du ministre des Finances ainsi qu'au rachat des obligations ou autres valeurs émises par l'Office et que détient le gouvernement du Québec.

Les revenus d'intérêts provenant du placement de ces sommes perçues sont virés au Fonds consolidé du revenu.

Ces fonds sont gérés par le ministre des Finances.

#### 2. Conventions comptables

Les dépôts de l'Office, les remises aux prêteurs autres que le ministre des Finances et celles au ministre des Finances sont comptabilisés lors de leur encaissement et de leur déboursé.

Les intérêts sur l'encaisse sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les frais d'administration des fonds sont assumés par le Fonds consolidé du revenu et ne sont pas présentés dans les états financiers.

## FONDS SPÉCIAUX DU CRÉDIT AGRICOLE

## ÉVOLUTION DE L'ENCAISSE

pour l'année financière terminée le 31 mars 1986

	Fonds spécial capital		Fonds spécial intérêts	
	1986	1985	1986	1985
<b>Encaissements</b>				
Dépôts de l'Office du crédit agricole du Québec	9 584 785 \$	10 000 000 \$	8 801 100 \$	9 000 000 \$
Intérêts sur dépôts bancaires		1 866	1 750	6 128
	<u>9 584 785</u>	<u>10 001 866</u>	<u>8 802 850</u>	<u>9 006 128</u>
<b>Déboursés</b>				
Remises aux prêteurs autres que le ministre des Finances	184 785		422 854	476 550
Remises au ministre des Finances	9 400 000	10 000 000	8 381 000	8 525 000
Intérêts versés au Fonds consolidé du revenu		1 866	1 750	6 128
	<u>9 584 785</u>	<u>10 001 866</u>	<u>8 805 604</u>	<u>9 007 678</u>
<b>Diminution de l'Encaisse</b>			2 754	1 550
<b>Encaisse au début</b>			2 833	4 383
<b>Encaisse à la fin</b>			<u>79 \$</u>	<u>2 833 \$</u>

**FONDS SPÉCIAUX DU CRÉDIT AGRICOLE****RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

---

J'ai vérifié l'état de l'actif et du passif des Fonds spéciaux du crédit agricole du gouvernement du Québec au 31 mars 1986 ainsi que l'état de l'évolution de l'encaisse de l'année financière terminée à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de ces Fonds au 31 mars 1986 ainsi que l'évolution de l'encaisse de l'année financière terminée à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'année financière précédente.

Le vérificateur général du Québec,  
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 11 juillet 1986

**ÉTATS FINANCIERS DES FONDS RENOUVELABLES  
ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 1986**





## FONDS RENOUELABLE DE LA REPROGRAPHIE

### ACTIF ET PASSIF

au 31 mars 1986

	1986	1985
<b>ACTIF</b>		
Encaisse	807 892 \$	1 440 361 \$
Débiteurs	1 510 790	1 280 518
Stocks	206 082	198 922
	<u>2 524 764</u>	<u>2 919 801</u>
Immobilisations (note 3)	1 084 071	1 415 524
	<u>3 608 835 \$</u>	<u>4 335 325 \$</u>
<b>PASSIF</b>		
Créditeurs	561 088 \$	702 618 \$
Dû au Fonds consolidé du revenu (note 4)	1 547 747	2 132 707
	<u>2 108 835</u>	<u>2 835 325</u>
<b>APPORT DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC</b>		
Avance du Fonds consolidé du revenu	1 500 000	1 500 000
	<u>3 608 835 \$</u>	<u>4 335 325 \$</u>
ENGAGEMENT (note 6)		
Représentant du contrôleur des finances, Jean-Claude Savard		
Administratrice du Fonds renouvelable de la reprographie, Louise Pagé		

## FONDS RENOUELABLE DE LA REPROGRAPHIE

### OPÉRATIONS

de l'année financière terminée le 31 mars 1986

	1986	1985
<b>Revenus</b>	4 543 762 \$	5 913 293 \$
<b>Coût du matériel utilisé</b>		
Stocks au début	198 922	168 825
Achats	1 035 410	1 254 685
	1 234 332	1 423 510
Stocks à la fin	206 082	198 922
	1 028 250	1 224 588
<b>Revenu brut</b>	3 515 512	4 688 705
<b>Autres revenus</b>	98 191	
	3 613 703	4 688 705
<b>Frais d'opération</b>		
Dépenses assumées par le Fonds renouvelable		
Loyers	1 221 211	1 028 353
Entretien et réparations	592 528	572 351
Fournitures et approvisionnements	157 237	161 584
Services de transport et de communication	12 445	14 351
Services professionnels, administratifs et autres	24 188	11 157
Amortissement des immobilisations	225 546	214 862
	2 233 155	2 002 658
Dépenses imputées par le Fonds consolidé du revenu (note 5)	1 217 004	2 643 471
	3 450 159	4 646 129
<b>Revenu net viré au Fonds consolidé du revenu</b>	163 544 \$	42 576 \$

## FONDS RENOUVELABLE DE LA REPROGRAPHIE

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 1986

#### 1. Constitution et objet

Le Fonds renouvelable de la reprographie a été constitué à même les crédits votés du ministère des Communications de l'année financière 1984-1985.

Ce Fonds renouvelable a pour objet de défrayer les coûts relatifs aux travaux de reprographie effectués dans les ateliers du ministère des Communications pour le compte des ministères et organismes du gouvernement. Les recettes provenant de la vente de ces travaux sont versées au Fonds renouvelable et réutilisées aux mêmes fins. Le ministère des Finances détermine chaque année en accord avec le ministère des Communications, le montant du revenu net du Fonds renouvelable qui sera versé au Fonds consolidé du revenu, en tenant compte du fonds de roulement nécessaire aux opérations du Fonds. Ce Fonds est administré par le ministère des Communications.

#### 2. Conventions comptables

Opérations

Les opérations sont enregistrées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

#### 3. Immobilisations

Stocks

Les stocks sont évalués à la valeur de remplacement.

Immobilisations

Les immobilisations mises à la disposition du Fonds lors de sa création sont inscrites à la valeur attribuée par le gouvernement du Québec. Les autres immobilisations sont inscrites au coût.

Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire en se basant sur leur vie utile anticipée:

	Vie utile
Équipement de transformation	5 et 10 ans
Équipement de bureau	3 ans
Véhicules	3 ans
Améliorations locatives	5 ans

	Coût ou valeur attribuée	Amortissement accumulé	Net	
			1986	1985
Équipement de transformation	1 308 650 \$	390 460 \$	918 190 \$	1 358 710 \$
Équipement de bureau	151 318	32 255	119 063	53 819
Véhicules	5 989	5 989		2 995
Améliorations locatives	58 522	11 704	46 818	
	<u>1 524 479 \$</u>	<u>440 408 \$</u>	<u>1 084 071 \$</u>	<u>1 415 524 \$</u>

#### 4. Dû au Fonds consolidé du revenu

	1986	1985
Solde au début	2 132 707 \$	
Revenu net de l'année financière	163 544	42 576 \$
Dépenses imputées (note 5)	1 217 004	2 643 471
Stocks et immobilisations mis à la disposition du Fonds renouvelable lors de sa création		1 210 953
Radiation d'une partie des immobilisations mises à la disposition du Fonds renouvelable lors de sa création	(263 119)	
	<u>3 250 136</u>	<u>3 897 000</u>
Remise effectuée	1 650 000	1 533 042
Factures payées par le Fonds pour le compte du ministère des Communications	52 389	231 251
	<u>1 702 389</u>	<u>1 764 293</u>
Solde à la fin	<u>1 547 747 \$</u>	<u>2 132 707 \$</u>

## FONDS RENOUELABLE DE LA REPROGRAPHIE

### NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 1986

#### 5. Dépenses imputées par le Fonds consolidé du revenu

Les opérations du Fonds renouvelable comprennent certaines dépenses effectuées par le Fonds consolidé du revenu. Ces dépenses sont estimées et se détaillent comme suit:

	1986		1985	
	Dépenses effectuées à même les crédits budgétaires	Dépenses non imputées au Fonds renouvelable	Dépenses* imputées au Fonds renouvelable	Dépenses imputées au Fonds renouvelable
Traitements	2 822 072 \$	1 862 568 \$	959 504 \$	2 148 707 \$
Avantages sociaux	451 532	451 532		
Loyers	757 352	499 852	257 500	494 764
Services professionnels, administratifs et autres	433 135	433 135		
Services de transport et de communication	59 272	59 272		
	<u>4 523 363 \$</u>	<u>3 306 359 \$</u>	<u>1 217 004 \$</u>	<u>2 643 471 \$</u>

\* Pour la présente année financière, le taux d'imputation des dépenses devant être assumées par le Fonds renouvelable a été révisé à la baisse et établi à 34% alors qu'il était de 72% pour l'année financière précédente. Ce taux révisé a pour effet pour l'année financière terminée le 31 mars 1986, de diminuer les dépenses imputées au Fonds renouvelable de 1 349 668 \$.

#### 6. Engagement

Les frais minimaux de location de photocopieurs pour l'année financière 1986-1987 s'établissent à 408 139 \$.

**FONDS RENOUELABLE DE LA REPROGRAPHIE****RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

---

J'ai vérifié l'état de l'actif et du passif du Fonds renouvelable de la reprographie du gouvernement du Québec au 31 mars 1986 ainsi que l'état des opérations de l'année financière terminée à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière du Fonds renouvelable au 31 mars 1986 ainsi que les résultats de ses opérations de l'année financière terminée à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'année financière précédente.

Le vérificateur général du Québec,  
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 11 juillet 1986

**FONDS RENOUVELABLE  
DES ENTENTES SUR LES PRÊTS  
DE SERVICES D'ENSEIGNANTS**

**ACTIF ET PASSIF**

au 31 mars 1986

	<u>1986</u>	<u>1985</u>
<b>ACTIF</b>		
Encaisse	296 586 \$	452 623 \$
Débiteurs	3 444	4 911
Indemnités aux enseignants payées d'avance	<u>3 518</u>	<u>118 199</u>
	303 548	575 733
Immobilisations (note 4)	<u>6 318</u>	<u>15 918</u>
	<u><u>309 866 \$</u></u>	<u><u>591 651 \$</u></u>
<b>PASSIF</b>		
Créditeurs		3 960 \$
Dû au Fonds consolidé du revenu (note 5)	<u>109 866 \$</u>	<u>387 691</u>
	109 866	391 651
<b>APPORT DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC</b>		
Avance du Fonds consolidé du revenu	<u>200 000</u>	<u>200 000</u>
	<u><u>309 866 \$</u></u>	<u><u>591 651 \$</u></u>

Représentant du contrôleur des finances,  
Roger Morn

Administrateur du Fonds renouvelable des ententes  
sur les prêts de services d'enseignants,  
Lionel Lirette

**FONDS RENOUVELABLE  
DES ENTENTES SUR LES PRÊTS  
DE SERVICES D'ENSEIGNANTS**

**OPÉRATIONS**

de l'année financière terminée le 31 mars 1986

	1986	1985
<b>Revenus</b>		
Contribution du gouvernement du Maroc	420 200 \$	918 298 \$
<b>Frais d'opération</b>		
Dépenses assumées par le Fonds renouvelable:		
Services professionnels	38 792	142 773
Indemnités aux enseignants	177 688	271 159
Services de transport et de communication	8 570	22 953
Loyers	3 172	7 355
Entretien	5 208	8 298
Frais bancaires et autres frais	1 359	1 850
Amortissement des immobilisations	2 556	3 230
	237 345	457 618
Dépenses imputées par le Fonds consolidé du revenu (note 6)	34 248	16 935
	271 593	474 553
<b>Revenu net viré au Fonds consolidé du revenu</b>	<b>148 607 \$</b>	<b>443 745 \$</b>

## FONDS RENOUVELABLE DES ENTENTES SUR LES PRÊTS DE SERVICES D'ENSEIGNANTS

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 1986

#### 1. Constitution et objet

Le Fonds renouvelable des ententes sur les prêts de services d'enseignants a été constitué à même les crédits votés du ministère de l'Éducation de l'année financière 1983-1984.

Ce Fonds renouvelable a pour objet de défrayer les dépenses relatives aux ententes sur les prêts de services d'enseignants. Les recettes provenant de ces ententes sont versées au Fonds renouvelable et réutilisées aux mêmes fins. Le ministère des Finances détermine chaque année en accord avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, le montant du revenu net du Fonds renouvelable qui sera versé au Fonds consolidé du revenu, en tenant compte du fonds de roulement nécessaire aux opérations du Fonds.

Ce Fonds est administré par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science.

#### 2. Opérations

Les opérations qui font l'objet du Fonds renouvelable découlent d'une entente signée le 25 mars, 1983 entre le ministre de l'Éducation du Québec et le ministre de l'Éducation nationale du Maroc relativement aux prêts d'enseignants québécois.

#### 3. Conventions comptables

Opérations

Les opérations sont enregistrées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites au coût et elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de sept ans pour l'ameublement et de cinq ans pour l'équipement.

#### 4. Immobilisations

	1986		1985	
	Coût	Amortissement accumulé	Net	Net
Ameublement	4 168 \$	1 355 \$	2 813 \$	11 127 \$
Équipement	6 431	2 926	3 505	4 791
	<u>10 599 \$</u>	<u>4 281 \$</u>	<u>6 318 \$</u>	<u>15 918 \$</u>

#### 5. Dû au Fonds consolidé du revenu

	1986	1985
Solde au début	387 691 \$	304 598 \$
Dépenses imputées (note 6)	34 248	16 935
Revenu net de l'année financière	<u>148 607</u>	<u>443 745</u>
	570 546	765 278
Remises effectuées	<u>460 680</u>	<u>377 587</u>
Solde à la fin	<u>109 866 \$</u>	<u>387 691 \$</u>

#### 6. Dépenses imputées par le Fonds consolidé du revenu

Les traitements des enseignants québécois au Maroc ne constituent pas des dépenses du Fonds renouvelable car ils sont assumés par leur employeur permanent qui, en retour, est subventionné par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science et par le ministère de l'Éducation du Québec.

Les opérations du Fonds renouvelable comprennent certaines dépenses effectuées par le Fonds consolidé du revenu. Ces dépenses sont estimées et se détaillent comme suit:

	1986		1985	
	Dépenses effectuées à même les crédits budgétaires	Dépenses non imputées au Fonds renouvelable	Dépenses imputées au Fonds renouvelable	Dépenses imputées au Fonds renouvelable
Traitements	29 446 \$	4 719 \$	24 727 \$	12 227 \$
Avantages sociaux	10 275	754	9 521	4 708
Loyers	1 698	1 698		
Subventions aux commissions scolaires et aux collèges d'enseignement général et professionnel en remboursement des traitements des enseignants	<u>1 107 225</u>	<u>1 107 225</u>		
	<u>1 148 644 \$</u>	<u>1 114 396 \$</u>	<u>34 248 \$</u>	<u>16 935 \$</u>

**FONDS RENOUELABLE  
DES ENTENTES SUR LES PRÊTS  
DE SERVICES D'ENSEIGNANTS****RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

---

J'ai vérifié l'état de l'actif et du passif du Fonds renouvelable des ententes sur les prêts de services d'enseignants du gouvernement du Québec au 31 mars 1986 ainsi que l'état des opérations de l'année financière terminée à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière du Fonds renouvelable au 31 mars 1986 ainsi que les résultats de ses opérations de l'année financière terminée à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 3, appliquées de la même manière qu'au cours de l'année financière précédente.

Pour le vérificateur général du Québec,  
Robert Noël, c.a.  
Vérificateur général adjoint

Québec, le 18 juillet 1986

# FONDS RENOUVELABLE DES FOURNITURES ET DE L'AMEUBLEMENT

## ACTIF ET PASSIF

au 31 mars 1986

	1986	1985
<b>ACTIF</b>		
Encaisse	703 521 \$	1 765 193 \$
Intérêts courus sur dépôts bancaires	19 779	19 162
Clients		
Ministères, organismes du gouvernement du Québec et autres organismes publics	3 056 118	3 419 619
Stocks	2 799 031	1 737 528
	<u>6 578 449 \$</u>	<u>6 941 502 \$</u>
<b>PASSIF</b>		
Fournisseurs	683 990 \$	795 608 \$
Taxe de vente provinciale	183 990	200 593
Dû au Fonds consolidé du revenu (note 3)	1 767 090	2 001 922
	<u>2 635 070</u>	<u>2 998 123</u>
<b>APPORT DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC</b>		
Avance du Fonds consolidé du revenu	3 943 379	3 943 379
	<u>6 578 449 \$</u>	<u>6 941 502 \$</u>

Représentant du contrôleur des finances,  
Roland Perreault

Administrateur du Fonds renouvelable  
des fournitures et de l'ameublement,  
Jean-Claude Careau

**FONDS RENOUVELABLE  
DES FOURNITURES ET  
DE L'AMEUBLEMENT**

**OPÉRATIONS**

de l'année financière terminée le 31 mars 1986

	1986	1985
		(note 5)
<b>Ventes</b>	16 684 532 \$	14 919 875 \$
<b>Coût des marchandises vendues</b>		
Stocks au début	1 737 528	1 126 076
Achats	16 148 856	14 124 602
	17 886 384	15 250 678
Stocks à la fin	2 799 031	1 737 528
	15 087 353	13 513 150
<b>Revenu brut</b>	1 597 179	1 406 725
<b>Autres revenus</b>		
Escomptes au comptant sur achats	177 537	96 897
Intérêts sur dépôts bancaires	177 912	174 123
Divers	10 676	3 151
	366 125	274 171
	1 963 304	1 680 896
<b>Frais d'opération</b>		
Dépenses imputées par le Fonds consolidé du revenu (note 4)	1 298 875	1 230 716
Dépenses assumées par le Fonds renouvelable	340 872	36 238
	1 639 747	1 266 954
<b>Revenu net viré au Fonds consolidé du revenu</b>	323 557 \$	413 942 \$

# FONDS RENOUVELABLE DES FOURNITURES ET DE L'AMEUBLEMENT

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 1986

### 1. Constitution et objet

Le Fonds renouvelable des fournitures et de l'ameublement du gouvernement du Québec (antérieurement le Fonds renouvelable du service des achats) a été constitué à même les crédits votés du ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement de l'année financière 1975-1976. Sa vocation a été élargie lors du vote des crédits du Service des achats de l'année 1984-1985.

Ce Fonds renouvelable a pour objet de pourvoir aux achats de fournitures, accessoires de bureau et de laboratoire qui sont gardés en magasin à la disposition des ministères et organismes du gouvernement; il vise également l'achat d'ameublement. Les recettes provenant de la vente de ces biens sont versées au Fonds renouvelable et réutilisées aux mêmes fins. Le ministère des Finances détermine chaque année en accord avec le Service des achats du gouvernement, le montant du revenu net du Fonds renouvelable qui sera versé au Fonds consolidé du revenu, en tenant compte du fonds de roulement nécessaire aux opérations du Fonds.

Ce Fonds est administré par le Service des achats du gouvernement, lequel relève du ministre des Approvisionnements et Services.

### 2. Conventions comptables

#### Opérations

Les opérations du Fonds renouvelable sont enregistrées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

#### Stocks

Les stocks sont évalués au dernier coût d'acquisition.

### 3. Dû au Fonds consolidé de revenu

	1986	1985
Solde au début	2 001 922 \$	295 835 \$
Acquisitions d'ameublement pour revente défrayées par le minis- tère des Travaux publics et de l'Approvisionnement		357 264
Dépenses imputées (note 4)	1 298 875	1 230 716
Revenu net de l'année financière	323 557	413 942
	3 624 354	2 297 757
Remises effectuées	1 857 264	295 835
Solde à la fin	<u>1 767 090 \$</u>	<u>2 001 922 \$</u>

### 4. Dépenses imputées par le Fonds consolidé du revenu

Les opérations du Fonds renouvelable comprennent certaines dépenses effectuées par le Fonds consolidé du revenu. Ces dépenses sont estimées et se détaillent comme suit:

	1986		1985	
	Dépenses effectuées à même les crédits budgétaires	Dépenses non impu- tées au Fonds renouve- lable	Dépenses imputées au Fonds renouve- lable	Dépenses imputées au Fonds renouve- lable
Traitements	1 119 720 \$		1 119 720 \$	1 060 962 \$
Avantages sociaux	179 155		179 155	169 754
Services de transport et communication	36 031	36 031 \$		
Services professionnels, administratifs et autres	7 864	7 864		
Entretien et réparations	5 892	5 892		
Loyers	876 766	876 766		
Fournitures et approvision- nements	45 685	45 685		
Matériel et équipement	79 554	79 554		
Autres dépenses	1 145	1 145		
	<u>2 351 812 \$</u>	<u>1 052 937 \$</u>	<u>1 298 875 \$</u>	<u>1 230 716 \$</u>

### 5. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs de l'état des opérations de 1985 ont été reclassés de façon à les rendre conformes à la présentation adoptée en 1986.

**FONDS RENOUVELABLE  
DES FOURNITURES ET  
DE L'AMEUBLEMENT****RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

---

J'ai vérifié l'état de l'actif et du passif du Fonds renouvelable des fournitures et de l'ameublement du gouvernement du Québec (antérieurement le Fonds renouvelable du service des achats) au 31 mars 1986 ainsi que l'état des opérations de l'année financière terminée à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière du Fonds renouvelable au 31 mars 1986 ainsi que les résultats de ses opérations de l'année financière terminée à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'année financière précédente.

Le vérificateur général du Québec,  
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 1<sup>er</sup> octobre 1986

## FONDS RENOUELABLE DES MOYENS D'ENSEIGNEMENT

### ACTIF ET PASSIF

au 31 mars 1986

	1986	1985
<b>Actif</b>		
Encaisse	967 890 \$	1 042 683 \$
Débiteurs	708 113	147 939
Subvention à recevoir du gouvernement du Québec	454 805	285 535
Frais payés d'avance	51 756	40 581
	<u>2 182 564</u>	<u>1 516 738</u>
Émissions réalisées et en cours de production (note 3)	50 236	154 408
	<u>2 232 800 \$</u>	<u>1 671 146 \$</u>
<b>Passif</b>		
Créditeurs	439 439 \$	451 138 \$
Dû au Fonds consolidé du revenu		220 770
	<u>439 439</u>	<u>671 908</u>
<b>Apport du gouvernement du Québec</b>		
Avance du Fonds consolidé du revenu	1 800 000	1 800 000
Déficit	6 639	800 762
	<u>1 793 361</u>	<u>999 238</u>
	<u>2 232 800 \$</u>	<u>1 671 146 \$</u>

Représentant du contrôleur des finances,  
Roger Morin

Administrateur du Fonds renouvelable  
des moyens d'enseignement,  
André Chamberland

## FONDS RENOUELABLE DES MOYENS D'ENSEIGNEMENT

### OPÉRATIONS ET DÉFICIT

de l'année financière terminée le 31 mars 1986

	1986	1985
<b>Revenus</b> (note 4)	<u>2 545 116 \$</u>	<u>837 467 \$</u>
<b>Frais d'opération</b> (note 5)		
Dépenses assumées par le Fonds renouvelable		
Coût des émissions réalisées	881 355	1 405 461
Services professionnels	810 400	224 864
Services de transport et de communication	35 795	7 904
Fournitures et approvisionnements	23 443	
	<u>1 750 993</u>	<u>1 638 229</u>
<b>Revenu net (Perte nette)</b>	794 123	(800 762)
<b>Déficit au début</b>	<u>800 762</u>	
<b>Déficit à la fin</b>	<u>6 639 \$</u>	<u>800 762 \$</u>

## FONDS RENOUVELABLE DES MOYENS D'ENSEIGNEMENT

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 1986

#### 1. Constitution et objet

Le Fonds renouvelable des moyens d'enseignement a été constitué à même les crédits votés du ministère de l'Éducation de l'année financière 1983-1984.

Ce Fonds renouvelable a pour objet de défrayer les coûts relatifs à la production de matériel pédagogique. Les recettes provenant de la vente de ce matériel sont versées au Fonds renouvelable et réutilisées aux mêmes fins. Le ministère des Finances détermine chaque année en accord avec le ministère de l'Éducation, le montant du revenu net du Fonds renouvelable qui sera versé au Fonds consolidé du revenu, en tenant compte du fonds de roulement nécessaire aux opérations du Fonds.

Ce Fonds est administré par le ministère de l'Éducation.

#### 2. Conventions comptables

Opérations

Les opérations sont enregistrées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Revenus — Droits de diffusion

Les droits de diffusion des émissions vendues au Québec sont comptabilisées au moment de leur diffusion alors que ceux des émissions vendues hors Québec le sont lors de leur livraison.

Émissions réalisées et en cours de production

Les émissions réalisées et en cours de production dont des revenus sont garantis par contrat, sont évaluées au prix coûtant. La participation du gouvernement du Québec spécifique à la production de certaines émissions est déduite de leur coût.

#### 3. Émissions réalisées et en cours de production

	1986		1985	
	Coût	Imputées aux opérations*	Réalisées et en cours de production	Réalisées et en cours de production
Passe-Partout II	1 513 764 \$	1 463 528 \$	50 236 \$	70 434 \$
À Plein temps I — coût moins la participation du gouvernement du Québec de 668 518 \$	50 837	50 837		
À Plein temps II — coût moins la participation du gouvernement du Québec de 401 483 \$	1 700	1 700		
Octogiciel	697 751	697 751		80 181
Droits d'exploitation de disques	73 000	73 000		3 793
	<u>2 337 052 \$</u>	<u>2 286 816 \$</u>	<u>50 236 \$</u>	<u>154 408 \$</u>

\* De l'exercice 1986, 881 355 \$ et de l'exercice 1985, 1 405 461 \$.

#### 4. Revenus

	1986	1985
Droits de diffusion	794 319 \$	539 000 \$
Vente de cours et matériel didactique	512 458	197 369
Redevances	1 231 469	101 098
Licence et droits	6 870	
	<u>2 545 116 \$</u>	<u>837 467 \$</u>

#### 5. Dépenses assumées par le Fonds consolidé du revenu

Les dépenses assumées à même le Fonds consolidé du revenu ne sont pas présentées aux états financiers du Fonds renouvelable. Ces dépenses sont estimées et se détaillent comme suit:

	1986	1985
Traitements	21 286 \$	17 957 \$
Avantages sociaux	3 406	2 873
Loyers	952	756
	<u>25 644 \$</u>	<u>21 586 \$</u>

**FONDS RENOUELABLE DES MOYENS D'ENSEIGNEMENT****RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

---

J'ai vérifié l'état de l'actif et du passif du Fonds renouvelable des moyens d'enseignement du gouvernement du Québec au 31 mars 1986 ainsi que l'état des opérations et du déficit de l'année financière terminée à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière du Fonds renouvelable au 31 mars 1986 ainsi que les résultats de ses opérations de l'année financière terminée à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'année financière précédente.

Pour le vérificateur général du Québec,  
Robert Noël, c.a.  
Vérificateur général adjoint

Québec, le 8 août 1986

## FONDS RENOUVELABLE DES PUBLICATIONS GOUVERNEMENTALES

### ACTIF ET PASSIF

au 31 mars 1986

	1986	1985
<b>ACTIF</b>		
Encaisse	1 684 904 \$	1 515 907 \$
Débiteurs	980 841	1 461 675
Stocks	1 425 715	1 501 899
	4 091 460	4 479 481
Immobilisations et frais reportés (note 3)	416 396	112 069
	4 507 856 \$	4 591 550 \$
<b>PASSIF</b>		
Créditeurs	1 330 516 \$	799 705 \$
Abonnements perçus d'avance	703 250	678 794
Dû au Fonds consolidé du revenu (note 4)	522 663	1 161 624
	2 556 429	2 640 123
<b>APPORT DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC</b>		
Avance du Fonds consolidé du revenu	1 951 427	1 951 427
	4 507 856 \$	4 591 550 \$

Représentant du contrôleur des finances,  
Jean-Claude Savard

Administratrice du Fonds renouvelable  
des publications gouvernementales,  
Louise Pagé

## FONDS RENOUVELABLE DES PUBLICATIONS GOUVERNEMENTALES

### OPÉRATIONS

de l'année financière terminée le 31 mars 1986

	1986	1985
		(note 6)
<b>Revenus</b>		
Ventes de publications	4 904 661 \$	5 459 944 \$
Services et autres	1 404 146	1 541 459
	<u>6 308 807</u>	<u>7 001 403</u>
<b>Coût des marchandises vendues</b>		
Stocks au début	1 501 899	1 896 865
Achats de publications	4 523 945	5 543 206
	6 025 844	7 440 071
Stocks à la fin	1 425 715	1 501 899
	<u>4 600 129</u>	<u>5 938 172</u>
<b>Revenu brut</b>	<u>1 708 678</u>	<u>1 063 231</u>
<b>Frais d'opération</b> (note 5)		
Dépenses assumées par le Fonds renouvelable:		
Communications	968 872	504 600
Fournitures et approvisionnements	80 624	95 448
Services professionnels, administratifs et autres	139 607	99 791
Loyers	53 529	6 586
Mauvaises créances	4 210	6 000
Amortissement des immobilisations	82 591	28 017
Amortissement des frais reportés	18 206	
	<u>1 347 639</u>	<u>740 442</u>
<b>Revenu net viré au Fonds consolidé du revenu</b>	<u>361 039 \$</u>	<u>322 789 \$</u>

## FONDS RENOUELABLE DES PUBLICATIONS GOUVERNEMENTALES

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 1986

#### 1. Constitution et objet

Le Fonds renouvelable des publications gouvernementales a été constitué à même les crédits budgétaires votés du ministère des Communications de l'année financière 1982-1983.

Ce Fonds renouvelable a pour objet de défrayer l'achat, les coûts de production et de mise en marché des publications des ministères et organismes du gouvernement. Les recettes provenant de la vente de ces publications sont versées au Fonds renouvelable et réutilisées aux mêmes fins. Le ministère des Finances détermine chaque année en accord avec le ministère des Communications, le montant du revenu net du Fonds renouvelable qui sera versé au Fonds consolidé du revenu, en tenant compte du fonds de roulement nécessaire aux opérations du Fonds.

Ce Fonds est administré par le ministère des Communications et opère sous le nom «Les publications du Québec».

#### 2. Conventions comptables

##### Opérations

Les opérations sont enregistrées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

##### Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût moyen et de la valeur de réalisation nette.

##### Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites au coût et elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire en se basant sur leur vie utile anticipée de cinq ans.

##### Frais reportés

Les frais de développement de systèmes informatiques sont reportés et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire en se basant sur leur vie utile anticipée de cinq ans.

#### 3. Immobilisations et frais reportés

	Coût	Amortissement accumulé	Net	
			1986	1985
Immobilisations:				
Équipement informatique	147 501 \$	50 294 \$	97 207 \$	83 175 \$
Mobilier de bureau	220 399	51 304	169 095	28 894
Matériel roulant	5 990	1 198	4 792	
Améliorations locatives	39 061	7 812	31 249	
	<u>412 951</u>	<u>110 608</u>	<u>302 343</u>	<u>112 069</u>
Frais reportés:				
Frais de développement de systèmes informatiques	132 259	18 206	114 053	
	<u>545 210 \$</u>	<u>128 814 \$</u>	<u>416 396 \$</u>	<u>112 069 \$</u>

#### 4. Dû au Fonds consolidé du revenu

	1986	1985
Solde au début	1 161 624 \$	1 388 835 \$
Revenu net de l'année financière	361 039	322 789
	<u>1 522 663</u>	<u>1 711 624</u>
Remises effectuées	1 000 000	550 000
Solde à la fin	<u>522 663 \$</u>	<u>1 161 624 \$</u>

#### 5. Dépenses assumées par le Fonds consolidé du revenu

Les dépenses assumées à même le Fonds consolidé du revenu ne sont pas présentées aux états financiers du Fonds renouvelable. Ces dépenses sont estimées et se détaillent comme suit:

	1986	1985
Traitements	3 110 700 \$	3 043 400 \$
Avantages sociaux	497 700	486 900
Services de transport et communication	985 800	1 014 500
Loyers	929 100	926 700
Services professionnels, administratifs et autres	381 500	346 200
Équipements	76 500	
	<u>5 981 300 \$</u>	<u>5 817 700 \$</u>

#### 6. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs de l'état des opérations de 1985 ont été reclassés de façon à les rendre conformes à la présentation adoptée en 1986.

**FONDS RENOVELABLE DES PUBLICATIONS GOUVERNEMENTALES****RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

---

J'ai vérifié l'état de l'actif et du passif du Fonds renouvelable des publications gouvernementales du gouvernement du Québec au 31 mars 1986 ainsi que l'état des opérations de l'année financière terminée à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière du Fonds renouvelable au 31 mars 1986 ainsi que les résultats de ses opérations de l'année financière terminée à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'année financière précédente.

Le vérificateur général du Québec,  
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 16 juillet 1986

## FONDS RENOUELABLE DES SERVICES DE PLACEMENT-MÉDIA

### ACTIF ET PASSIF

au 31 mars 1986

---

#### ACTIF

Encaisse	2 063 484 \$
Débiteurs	1 089 514
Intérêts courus sur dépôts bancaires	39 097
	<u>3 192 095 \$</u>

#### PASSIF

Créditeurs	736 218 \$
Dû au Fonds consolidé du revenu (note 3)	55 877
	<u>792 095</u>

#### APPORT DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Avance du Fonds consolidé du revenu (note 4)	2 400 000
	<u>3 192 095 \$</u>

Représentant du contrôleur des finances,  
Jean-Claude Savard

Administrateur du Fonds renouvelable  
des services de Placement-Média,  
François Reny

## FONDS RENOUVELABLE DES SERVICES DE PLACEMENT-MÉDIA

### OPÉRATIONS

de l'année financière terminée le 31 mars 1986

#### Services de Placement-Média

Revenus (note 5)	12 658 857 \$
Coût (note 6)	<u>12 507 772</u>
<b>Revenu brut</b>	151 085
<b>Autres revenus</b>	
Intérêts sur dépôts bancaires	<u>309 056</u>
	460 141
<b>Frais d'opération</b> (note 7)	
Dépenses assumées par le Fonds renouvelable:	
Communications et fournitures	<u>4 264</u>
<b>Revenu net viré au Fonds consolidé du revenu</b>	<u><u>455 877 \$</u></u>

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 1986

#### 1. Constitution et objet

Le Fonds renouvelable des services de Placement-Média a été constitué à même les crédits votés du ministère des Communications de l'année financière 1985-1986.

Ce Fonds renouvelable a pour objet de défrayer les coûts afférents à la diffusion de l'information et de la publicité gouvernementale pour le compte des ministères et organismes du gouvernement. Les recettes provenant de la vente de ces services sont versées au Fonds renouvelable et réutilisées aux mêmes fins. Le ministère des Finances détermine chaque année en accord avec le ministère des Communications, le montant du revenu du Fonds renouvelable qui sera versé au Fonds consolidé du revenu, en tenant compte du fonds de roulement nécessaire aux opérations du Fonds.

Ce Fonds est administré par le ministère des Communications et opère sous le nom « Les Placements-médias du Québec ».

Les opérations du Fonds renouvelable ont débuté le 1<sup>er</sup> avril 1985.

#### 2. Conventions comptables

Opérations

Les opérations sont enregistrées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les revenus et dépenses comprennent des facturations provisoires. Les ajustements sont comptabilisés dans l'année financière où ils sont connus.

#### 3. Dû au Fonds consolidé du revenu

Revenu net de l'année financière	455 877 \$
Remise effectuée	<u>400 000</u>
Solde au 31 mars 1986	<u><u>55 877 \$</u></u>

#### 4. Avance du Fonds consolidé du revenu

Un remboursement de 2 600 000 \$ a été effectué le 27 mars 1986 sur l'avance initiale de 5 000 000 \$.

#### 5. Revenus des services de Placement-Média

Publicité	14 096 074 \$
Honoraires et autres frais	171 745
Intérêts	<u>6 241</u>
	14 274 060
Moins:	
Escomptes accordés aux clients	<u>1 615 203</u>
	<u><u>12 658 857 \$</u></u>

#### 6. Coût des services de Placement-Média

Publicité	14 096 160 \$
Honoraires et autres frais	<u>171 994</u>
	14 268 154
Moins:	
Escomptes obtenus des fournisseurs	<u>1 760 382</u>
	<u><u>12 507 772 \$</u></u>

#### 7. Dépenses assumées par le Fonds consolidé du revenu

Les dépenses assumées à même le Fonds consolidé du revenu ne sont pas présentées aux états financiers du Fonds renouvelable. Ces dépenses sont estimées et se détaillent comme suit:

Traitements	105 000 \$
Avantages sociaux	16 800
Services de communication	3 700
Loyers	<u>8 280</u>
	<u><u>133 780 \$</u></u>

## FONDS RENOUVELABLE DES SERVICES DE PLACEMENT-MÉDIA

### RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

---

J'ai vérifié l'état de l'actif et du passif du Fonds renouvelable des services de Placement-Média du gouvernement du Québec au 31 mars 1986 ainsi que l'état des opérations de l'année financière terminée à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière du Fonds renouvelable au 31 mars 1986 ainsi que les résultats de ses opérations de l'année financière terminée à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2.

Le vérificateur général du Québec,  
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 5 juin 1986

## FONDS RENOUVELABLE DU PARC DU MONT-STE-ANNE

### ACTIF ET PASSIF

au 7 juin 1985

	au 7 juin 1985	au 31 mars 1985
<b>ACTIF</b>		
Encaisse	2 569 471 \$	4 853 190 \$
Débiteurs	37 568	140 038
Stock de fournitures	46 186	45 070
Frais payés d'avance	40 911	20 911
	<u>2 694 136</u>	<u>5 059 209</u>
Matériel roulant loué en vertu de contrats de location-acquisition	410 029	410 029
Amortissement accumulé	45 800	45 800
	<u>364 229</u>	<u>364 229</u>
	<u>3 058 365 \$</u>	<u>5 423 438 \$</u>
<b>PASSIF</b>		
Dépôts de clients	13 426 \$	32 009 \$
Créditeurs	332 719	595 749
Obligations découlant de contrats de location-acquisition	267 490	311 975
Dû au Fonds consolidé du revenu (note 4)	2 344 730	4 383 705
	<u>2 958 365</u>	<u>5 323 438</u>
<b>APPORT DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC</b>		
Avance du Fonds consolidé du revenu	100 000	100 000
	<u>3 058 365 \$</u>	<u>5 423 438 \$</u>

#### CESSATION DES OPÉRATIONS DU FONDS (note 3)

Représentant du contrôleur des finances,  
Roland Perreault

Administrateur du Fonds renouvelable  
du Parc du Mont-Ste-Anne,  
Yves Lessard

## FONDS RENOUVELABLE DU PARC DU MONT-STE-ANNE

### OPÉRATIONS

de l'exercice du 1er avril 1985 au 7 juin 1985

	Exercice du 1er avril 1985 au 7 juin 1985	Exercice du 19 octobre 1984 au 31 mars 1985
<b>Revenus</b> (note 5)	<u>581 973 \$</u>	<u>6 447 368 \$</u>
<b>Frais d'opération</b>		
Dépenses assumées par le Fonds renouvelable:		
Services de transport et de communication	70 892	122 072
Services professionnels, administratifs et autres	60 545	175 187
Entretien et réparations	97 562	315 027
Loyers	19 648	12 583
Fournitures et approvisionnements	350 779	1 280 360
Matériel et équipement	12 219	72 883
Frais financiers	7 722	35 822
Amortissement du matériel roulant		45 800
Autres	1 581	3 929
	<u>620 948</u>	<u>2 063 663</u>
Dépenses imputées par le Fonds consolidé du revenu (note 6)		3 961 556
	<u>620 948</u>	<u>6 025 219</u>
<b>(Perte nette) Revenu net viré au Fonds consolidé du revenu</b> (note 4)	<u><u>(38 975)\$</u></u>	<u><u>422 149 \$</u></u>

## FONDS RENEUVELABLE DU PARC DU MONT-STE-ANNE

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

7 juin 1985

#### 1. Constitution et objet

Le Fonds renouvelable du Parc du Mont-Ste-Anne a été constitué à même les crédits votés du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche de l'année financière 1984-1985.

Ce Fonds renouvelable a pour objet de défrayer les dépenses de fonctionnement relatives à la production et à la mise en marché des services récréo-touristiques offerts au Parc du Mont-Ste-Anne. Les recettes provenant de la vente de ces services sont versées au Fonds renouvelable et réutilisées aux mêmes fins.

Ce Fonds est administré par le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche.

Les opérations du Fonds renouvelable ont débuté le 19 octobre 1984 et ont cessé le 7 juin 1985 (voir note 3).

#### 2. Conventions comptables

Opérations

Les opérations sont enregistrées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Stock de fournitures

Le stock de fournitures comprend les pièces en inventaire dont le coût unitaire excède 1 000 \$.

Matériel roulant

Le matériel roulant loué en vertu de contrats de location-acquisition est inscrit au coût et est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire en se basant sur leur vie utile anticipée qui varie de trois à dix saisons d'opérations.

#### 3. Cessation des opérations du Fonds

Le Fonds renouvelable du Parc du Mont-Ste-Anne a cessé ses opérations le 7 juin 1985. Les opérations du Fonds sont maintenant effectuées par la Société des établissements de plein air du Québec (S.E.P.A.Q.), entreprise du gouvernement du Québec dont la loi constitutive est entrée en vigueur par proclamation du gouvernement du Québec le 20 mars 1985 (L.R.Q., chapitre S-13.01).

Tous les actifs et passifs sauf le matériel roulant ont été virés au Fonds consolidé du revenu. La Société des établissements de plein air du Québec a assumé les droits et obligations du gouvernement du Québec y compris, ceux afférents au matériel roulant loué en vertu de contrats de location-acquisition.

#### 4. Dû au Fonds consolidé du revenu

	Au 7 juin 1985	Au 31 mars 1985
Solde au début de l'exercice	4 383 705 \$	
Dépenses imputées (note 6)		3 961 556 \$
(Perte nette) revenu net	(38 975)	422 149
	4 344 730	4 383 705
Remises effectuées	2 000 000	
Solde à la fin de l'exercice	<u>2 344 730 \$</u>	<u>4 383 705 \$</u>

#### 5. Revenus

	Exercice du 1er avril 1985 au 7 juin 1985	Exercice du 19 octobre 1984 au 31 mars 1985
Ski	438 903 \$	5 977 332 \$
Golf	55 660	
Concessions	29 373	341 614
Stationnements	437	41 796
Intérêts	55 994	86 626
Autres	1 601	
	<u>581 973 \$</u>	<u>6 447 368 \$</u>

#### 6. Dépenses du Fonds renouvelable assumées ou imputées par le Fonds consolidé du revenu

Les opérations du Fonds renouvelable de l'exercice du 1er avril 1985 au 7 juin 1985 ne présentent pas les dépenses assumées par le Fonds consolidé du revenu à même les crédits budgétaires.

Les dépenses de ce dernier exercice n'ont pas été imputées au Fonds renouvelable par le Fonds consolidé du revenu contrairement à celles de l'exercice du 19 octobre 1984 au 31 mars 1985 qui l'avaient été.

	Dépenses du Fonds renou- velable assu- mées par le Fonds conso- lidé du revenu	Dépenses imputées au Fonds renou- velable par le Fonds conso- lidé du revenu
	Exercice du 1er avril 1985 au 7 juin 1985	Exercice du 19 octobre 1984 au 31 mars 1985
Traitements	599 534 \$	2 353 436 \$
Avantages sociaux	95 925	376 550
Services de transport et de communication	26 573	64 421
Services professionnels, administratifs et autres	11 648	28 055
Loyers	464 468	1 139 094
	<u>1 198 151 \$</u>	<u>3 961 556 \$</u>

Ces dépenses ne comprennent pas le loyer relatif aux biens meubles, notamment les remontées mécaniques, le matériel roulant, la machinerie et l'équipement mis à la disposition du Fonds le 19 octobre 1984 par le gouvernement du Québec. Ce loyer n'a pas fait l'objet d'une imputation au Fonds renouvelable ainsi qu'à ses clients.

**FONDS RENOUVELABLE DU PARC DU MONT-STE-ANNE****RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

---

J'ai vérifié l'état de l'actif et du passif du Fonds renouvelable du Parc du Mont-Ste-Anne du gouvernement du Québec au 7 juin 1985 ainsi que l'état des opérations de l'exercice du 1er avril 1985 au 7 juin 1985. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière du Fonds renouvelable au 7 juin 1985 ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice du 1er avril 1985 au 7 juin 1985 selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour le vérificateur général du Québec,  
Robert Noël, c.a.  
Vérificateur général adjoint

Québec, le 10 février 1986

**FONDS RENOUVELABLE  
DU SERVICE AÉRIEN  
GOUVERNEMENTAL**

**ACTIF ET PASSIF**

au 31 mars 1986

	<u>1986</u>	<u>1985</u>
<b>ACTIF</b>		
Encaisse	381 789 \$	1 615 913 \$
Débiteurs		
Ministères et organismes du gouvernement du Québec	835 016	1 050 617
Autres	185 905	100 241
Pièces de rechange, fournitures et carburant	4 547 388	3 836 635
Frais payés d'avance	50 820	50 820
	<u>6 000 918 \$</u>	<u>6 654 226 \$</u>
<b>PASSIF</b>		
Créditeurs	891 791 \$	989 983 \$
Dû au Fonds consolidé du revenu (note 3)	3 193 307	3 193 307
	<u>4 085 098</u>	<u>4 183 290</u>
<b>APPORT DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC</b>		
Avance du Fonds consolidé du revenu (note 1)	3 484 000	2 984 000
Déficit	1 568 180	513 064
	<u>1 915 820</u>	<u>2 470 936</u>
	<u>6 000 918 \$</u>	<u>6 654 226 \$</u>

Représentant du contrôleur des finances,  
André Fiset

Administrateur du Fonds renouvelable  
du service aérien gouvernemental,  
Adrien Guay

**FONDS RENOUELABLE  
DU SERVICE AÉRIEN  
GOUVERNEMENTAL**

**OPÉRATIONS**

de l'année financière terminée le 31 mars 1986

	1986	1985
<b>Revenus</b>		
Services	5 392 360 \$	5 237 276 \$
Location d'aéronefs	843 573	905 790
Autres revenus		3 237
	<u>6 235 933</u>	<u>6 146 303</u>
<b>Frais d'opération</b> (note 5)		
Dépenses assumées par le Fonds renouvelable: (note 4)		
Pièces de rechange, fournitures et carburant	4 245 377	3 818 221
Entretien et réparations	1 519 384	1 415 153
Location d'aéronefs	843 573	905 790
Communications	316 905	314 294
Services professionnels, administratifs et autres	282 894	135 530
Matériel et équipement	59 430	60 221
Autres dépenses	23 486	10 158
	<u>7 291 049</u>	<u>6 659 367</u>
<b>Perte nette</b>	1 055 116	513 064
<b>Déficit au début</b>	513 064	
<b>Déficit à la fin</b>	<u>1 568 180 \$</u>	<u>513 064 \$</u>

## FONDS RENOUVELABLE DU SERVICE AÉRIEN GOUVERNEMENTAL

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 1986

#### 1. Constitution et objet

Le Fonds renouvelable du service aérien gouvernemental a été constitué à même les crédits votés du ministère des Transports de l'année financière 1984-1985 (2 984 000 \$) et 1985-1986 (500 000 \$).

Ce Fonds renouvelable a pour objet de défrayer les frais d'exploitation du service aérien de la flotte gouvernementale déterminée par le Conseil du trésor. Les recettes provenant de la vente de ces services sont versées au Fonds renouvelable et réutilisées aux mêmes fins.

Le ministère des Finances détermine chaque année en accord avec le ministère des Transports le montant du revenu net du Fonds renouvelable qui sera versé au Fonds consolidé du revenu, en tenant compte du fonds de roulement nécessaire aux opérations du Fonds.

#### 2. Conventions comptables

##### Opérations

Les opérations sont enregistrées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

##### Pièces de rechange, fournitures et carburant

Les pièces de rechange, fournitures et carburant sont inscrits au prix coûtant (méthode de l'épuisement successif) et ceux qui ont été achetés en dollars américains sont convertis en dollars canadiens selon un taux de change moyen pondéré déterminé en fin d'année financière.

##### Conversion de devises étrangères

Les achats acquittés au cours de l'année financière sont convertis au taux de change prévalant à la date du paiement. Les achats impayés au 31 mars sont convertis au taux de change prévalant à la date de l'état de l'actif et du passif.

#### 3. Dû au Fonds consolidé du revenu

Ce poste représente les pièces de rechange, fournitures et carburant mis à la disposition du Fonds renouvelable le 1<sup>er</sup> avril 1984.

#### 4. Dépenses assumées par le Fonds renouvelable

Les frais d'exploitation de la flotte aérienne affectée au transport des personnes ne comprennent que les contrats d'achats de fournitures (incluant le carburant et les lubrifiants), de matériaux et les contrats de service.

Les frais d'exploitation de la flotte aérienne affectée à la protection de la forêt ne comprennent que le carburant et les lubrifiants.

Le coût de location d'aéronefs destinés à être sous-loués à la Société Québécoise pour la desserte de la Basse Côte-Nord est assumé par le Fonds renouvelable.

#### 5. Dépenses assumées par le Fonds consolidé du revenu

Les dépenses assumées à même le Fonds consolidé du revenu ne sont pas présentées aux états financiers du Fonds renouvelable. Ces dépenses sont estimées et se détaillent comme suit:

	1986	1985
Traitements *	7 387 209 \$	6 943 882 \$
Avantages sociaux *	1 181 953	1 111 021
Fournitures et approvisionnement	1 138 384	756 512
Entretien et réparations	2 401 618	1 646 325
Loyers	1 118 359	810 865
Communications	585 610	332 598
Services professionnels, administratifs et autres	208 659	139 778
Matériel et équipement	281 529	1 388 198
Autres dépenses	87 802	56 073
	<u>14 391 123 \$</u>	<u>13 185 252 \$</u>

\* Y compris les traitements au montant de 143 832 \$ (1985: 146 916 \$) ainsi que les avantages sociaux y afférents pour le personnel du service de nolissement.

Les immobilisations, notamment les aéronefs, les bâtiments, les équipements mobiles et les outillages spécialisés, sont mises gratuitement à la disposition du Fonds renouvelable par le gouvernement du Québec.

**FONDS RENOUVELABLE  
DU SERVICE AÉRIEN  
GOUVERNEMENTAL**

**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

---

J'ai vérifié l'état de l'actif et du passif du Fonds renouvelable du service aérien gouvernemental au 31 mars 1986 ainsi que l'état des opérations de l'année financière terminée à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière du Fonds renouvelable au 31 mars 1986 ainsi que les résultats de ses opérations de l'année financière terminée à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'année financière précédente.

Pour le vérificateur général du Québec,  
Robert Noël, c.a.  
Vérificateur général adjoint

Québec, le 17 novembre 1986

## FONDS RENOUELABLE DU SERVICE DE LA CARTOGRAPHIE

### ACTIF ET PASSIF

au 31 mars 1986

	1986	1985
<b>ACTIF</b>		
Encaisse	253 956 \$	181 688 \$
Débiteurs	317 401	211 085
Stocks	283 679	276 055
Frais payés d'avance	1 694	2 376
	<u>856 730</u>	<u>671 204</u>
Mobilier et équipement	61 902	56 707
Amortissement accumulé	35 609	23 229
	<u>26 293</u>	<u>33 478</u>
	<u>883 023 \$</u>	<u>704 682 \$</u>
<b>PASSIF</b>		
Créditeurs	152 155 \$	69 123 \$
Dû au Fonds consolidé du revenu (note 3)	282 432	187 123
	434 587	256 246
<b>APPORT DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC</b>		
Avance du Fonds consolidé du revenu	448 436	448 436
	<u>883 023 \$</u>	<u>704 682 \$</u>
Représentant du contrôleur des finances, Pierre Beauchamp		
Administrateur du Fonds renouvelable du Service de la cartographie, Pierre Leblanc		

## FONDS RENEUVELABLE DU SERVICE DE LA CARTOGRAPHIE

### OPÉRATIONS

de l'année financière terminée le 31 mars 1986

	1986	1985
<b>Ventes</b>	1 558 231 \$	1 251 559 \$
<b>Coût des marchandises vendues</b>		
Stocks au début	276 055	257 278
Achats	1 036 359	863 098
	1 312 414	1 120 376
Stocks à la fin	283 679	276 055
	1 028 735	844 321
<b>Revenu brut</b>	529 496	407 238
<b>Autres revenus</b>	1 076	792
	530 572	408 030
<b>Frais d'opération</b> (note 4)		
Dépenses assumées par le Fonds renouvelable:		
Services de transport et de communication	12 558	11 353
Services professionnels, administratifs et autres	1 277	29 921
Entretien et réparations	6 831	7 367
Loyers	2 577	2 577
Fournitures et approvisionnements	12 517	8 348
Amortissement du mobilier et de l'équipement	12 380	11 341
	48 140	70 907
<b>Revenu net viré au Fonds consolidé du revenu</b>	482 432 \$	337 123 \$

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 1986

#### 1. Constitution et objet

Le Fonds renouvelable du Service de la cartographie a été constitué à même les crédits budgétaires votés du ministère de l'Énergie et des Ressources de l'année financière 1982-1983.

Ce Fonds renouvelable a pour objet de pourvoir aux différentes dépenses pour l'achat ou la production de documents photographiques et cartographiques. Les recettes provenant de la vente de ces biens sont versées au Fonds renouvelable et réutilisées aux mêmes fins. Le ministère des Finances détermine chaque année en accord avec le ministère de l'Énergie et des Ressources, le montant du revenu net du Fonds renouvelable qui sera versé au Fonds consolidé du revenu, en tenant compte du fonds de roulement nécessaire aux opérations du Fonds.

Ce Fonds est administré par le ministère de l'Énergie et des Ressources et opère sous le nom « Photocartotheque québécoise Enr. ».

#### 2. Conventions comptables

Opérations

Les opérations sont enregistrées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût moyen.

Équipement et mobilier

L'équipement et le mobilier sont inscrits au coût et sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de cinq ans.

#### 3. Dû au Fonds consolidé du revenu

	1986	1985
Solde au début	187 123 \$	248 986 \$
Revenu net de l'année financière	482 432	337 123
	669 555	586 109
Remises effectuées	387 123	398 986
Solde à la fin	282 432 \$	187 123 \$

#### 4. Dépenses assumées par le Fonds consolidé du revenu

Les dépenses assumées à même le Fonds consolidé du revenu ne sont pas présentées aux états financiers du Fonds renouvelable. Ces dépenses sont estimées et se détaillent comme suit:

	1986	1985
		(révisés)
Traitements	338 733 \$	271 531 \$
Avantages sociaux	54 197	43 445
Services de transport et de communication	25 620	27 429
Loyers	121 896	102 379
	540 446 \$	444 784 \$

**FONDS RENOUELABLE DU SERVICE DE LA CARTOGRAPHIE****RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

---

J'ai vérifié l'état de l'actif et du passif du Fonds renouvelable du Service de la cartographie du gouvernement du Québec au 31 mars 1986 ainsi que l'état des opérations de l'année financière terminée à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière du Fonds renouvelable au 31 mars 1986 ainsi que les résultats de ses opérations de l'année financière terminée à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'année financière précédente.

Pour le vérificateur général du Québec,  
Robert Noël, c.a.  
Vérificateur général adjoint

Québec, le 8 juillet 1986

## FONDS RENOUVELABLE POUR L'ENTRETIEN DES MACHINES DE BUREAU

### ACTIF ET PASSIF

au 31 mars 1986

#### ACTIF

Encaisse	343 739 \$
Débiteurs	76 634
Intérêts courus sur dépôts bancaires	4 537
Stocks	232 222
	<u>657 132</u>
Immobilisations (note 3)	58 480
	<u>715 612 \$</u>

#### PASSIF

Créditeurs	34 732 \$
Dû au Fonds consolidé du revenu (note 4)	180 880
	<u>215 612</u>

#### APPORT DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Avance du Fonds consolidé du revenu	500 000
	<u>715 612 \$</u>

Représentant du contrôleur des finances,  
Jean-Claude Savard

Administrateur du Fonds renouvelable  
pour l'entretien des machines de bureau,  
J. Paul Gagné

**FONDS RENOUVELABLE  
POUR L'ENTRETIEN DES  
MACHINES DE BUREAU**

**OPÉRATIONS**

de l'année financière terminée le 31 mars 1986

<b>Revenus</b>	324 359 \$
<b>Coût du matériel utilisé</b>	
Stocks au 1er avril 1985	179 283
Achats	182 702
	361 985
Stocks au 31 mars 1986	232 222
	129 763
<b>Bénéfice brut</b>	194 596
<b>Autres revenus</b>	
Intérêts sur dépôts bancaires	33 168
	227 764
<b>Frais d'opération</b>	
Dépenses assumées par le Fonds renouvelable:	
Services de transport et de communication	1 991
Services professionnels, administratifs et autres	10 380
Entretien et réparations	2 284
Loyers	4 664
Fournitures et approvisionnements	32 777
Amortissement des immobilisations	21 243
	73 339
Dépenses imputées par le Fonds consolidé du revenu (note 5)	145 968
	219 307
<b>Revenu net viré au Fonds consolidé du revenu</b>	8 457 \$

## FONDS RENOUVELABLE POUR L'ENTRETIEN DES MACHINES DE BUREAU

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 1986

#### 1. Constitution et objet

Le Fonds renouvelable pour l'entretien des machines de bureau a été constitué à même les crédits votés du ministère des Communications de l'année financière 1985-1986.

Ce Fonds renouvelable a pour objet de défrayer certains des frais d'exploitation du service d'entretien et de réparation des machines de bureau des ministères et organismes gouvernementaux. Les recettes provenant de la vente de ces services sont versées au Fonds renouvelable et réutilisées aux mêmes fins. Le ministère des Finances détermine chaque année en accord avec le ministère des Communications, le montant du revenu net du Fonds renouvelable qui sera versé au Fonds consolidé du revenu, en tenant compte du fonds de roulement nécessaire aux opérations du Fonds.

Ce Fonds est administré par le ministère des Communications.

Les opérations du Fonds renouvelable ont débuté le 1er avril 1985.

#### 2. Conventions comptables

Opérations

Les opérations sont enregistrées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût moyen.

Immobilisations

Les immobilisations mises à la disposition du Fonds par le gouvernement du Québec sont inscrites à la valeur attribuée par ce dernier. Les autres immobilisations sont inscrites au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire en se basant sur leur vie utile anticipée:

	Vie utile
Équipement de mesure électronique	5 ans
Équipement informatique	3 ans
Véhicules	5 ans

#### 3. Immobilisations

	Coût ou valeur attribuée	Amortisse- ment accu- mulé	Net
Équipement de mesure électronique	6 450 \$	2 510 \$	5 940 \$
Équipement infor- matique	23 946	8 037	15 909
Véhicules	47 327	10 696	36 631
	<u>79 723 \$</u>	<u>21 243 \$</u>	<u>58 480 \$</u>

#### 4. Dû au Fonds consolidé du revenu

Stocks et immobilisations mis à la disposition du Fonds renouvelable par le gouvernement du Québec	226 455 \$
Dépenses imputées (note 5)	145 968
Revenu net de l'année financière	8 457
	<u>380 880</u>
Remise effectuée	200 000
Solde au 31 mars 1986	<u>180 880 \$</u>

#### 5. Dépenses imputées par le Fonds consolidé du revenu

Les opérations du Fonds renouvelable comprennent certaines dépenses effectuées par le Fonds consolidé du revenu. Ces dépenses sont estimées et se détaillent comme suit:

	Dépenses effectuées à même les crédits budgétaires	Dépenses non impu- tées au Fonds renouvelable	Dépenses imputées au Fonds renouvelable
Traitements	986 066 \$	873 654 \$	112 412 \$
Avantages sociaux	157 771	157 771	
Services de transport et de communication	21 819	19 332	2 487
Services professionnels, administratifs et autres	16 872		16 872
Loyers	124 536	110 339	14 197
	<u>1 307 064 \$</u>	<u>1 161 096 \$</u>	<u>145 968 \$</u>

**FONDS RENOUVELABLE  
POUR L'ENTRETIEN DES  
MACHINES DE BUREAU****RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

---

J'ai vérifié l'état de l'actif et du passif du Fonds renouvelable pour l'entretien des machines de bureau du gouvernement du Québec au 31 mars 1986 ainsi que l'état des opérations de l'année financière terminée à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière du Fonds renouvelable au 31 mars 1986 ainsi que les résultats de ses opérations de l'année financière terminée à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2.

Le vérificateur général du Québec,  
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 20 juin 1986

# FONDS RENOUELABLE POUR LES ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES

## ACTIF ET PASSIF

au 31 mars 1986

	<u>1986</u>	<u>1985</u>
<b>ACTIF</b>		
Encaisse	8 046 705 \$	43 053 \$
Débiteurs	2 863 062	134 843
	<u>10 909 767</u>	<u>177 896</u>
Immobilisations (note 3)		
Équipements informatiques	27 276 445	31 101 974
Moins: amortissement accumulé	(20 796 971)	(15 195 708)
	<u>6 479 474</u>	<u>15 906 266</u>
	<u>17 389 241 \$</u>	<u>16 084 162 \$</u>
<b>PASSIF</b>		
Frais courus	4 040 \$	5 165 \$
Dû au Fonds consolidé du revenu (note 4)	2 692 201	801 069
Solde dû sur acquisitions d'équipements informatiques		584 928
	<u>2 696 241</u>	<u>1 391 162</u>
<b>APPORT DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC</b>		
Avance du Fonds consolidé du revenu	14 693 000	14 693 000
	<u>17 389 241 \$</u>	<u>16 084 162 \$</u>
Représentant du contrôleur des finances, Roland Perreault		
Administrateur du Fonds renouvelable pour les équipements informatiques, Jean-Claude Careau		

## FONDS RENOUELABLE POUR LES ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES

### OPÉRATIONS

de l'année financière terminée le 31 mars 1986

	1986	1985
<b>Revenus</b>		
Locations d'équipements informatiques	11 020 458 \$	11 426 823 \$
Gain net sur aliénations d'équipements informatiques	379 350	
Intérêts chargés aux clients	247 430	
Autres revenus	3 209	3 735
	<u>11 650 447</u>	<u>11 430 558</u>
<b>Frais d'opération</b> (note 5)		
Dépenses assumées par le Fonds renouvelable:		
Frais de financement des acquisitions d'équipements informatiques	11 708	40 488
Autres frais	11 909	448
Amortissement des équipements informatiques	9 735 698	10 776 427
	<u>9 759 315</u>	<u>10 817 363</u>
<b>Revenu net viré au Fonds consolidé du revenu</b>	<u>1 891 132 \$</u>	<u>613 195 \$</u>

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 1986

#### 1. Constitution et objet

Le Fonds renouvelable pour les équipements informatiques a été constitué à même les crédits votés de l'année financière 1983-1984.

Ce Fonds renouvelable a pour objet de défrayer les coûts d'acquisition d'équipements informatiques. Les recettes provenant de la location de ces équipements aux ministères et organismes du gouvernement et de leur vente lors de la fin de leur vie utile, sont versées au Fonds renouvelable et réutilisées aux mêmes fins. Le ministre des Finances détermine chaque année en accord avec le Service des achats du gouvernement, le montant de revenu net du Fonds renouvelable qui sera versé au Fonds consolidé du revenu, en tenant compte du fonds de roulement nécessaire aux opérations du Fonds.

Ce Fonds est administré par le Service des achats du gouvernement, organisme relevant du ministre délégué à l'Administration.

#### 2. Conventions comptables

Opérations

Les opérations sont enregistrées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites au coût.

Les équipements informatiques sont amortis annuellement d'un montant égal au prix de leur location et ce jusqu'à concurrence d'une valeur résiduelle de 5% de leurs coûts d'acquisition.

#### 3. Immobilisations — Équipements informatiques

	1986	1985
Solde au début	31 101 974 \$	19 204 390 \$
Acquisitions	1 128 937	11 897 584
Aliénations	4 954 466	
Solde à la fin	<u>27 276 445 \$</u>	<u>31 101 974 \$</u>

#### 4. Dû au Fonds consolidé du revenu

	1986	1985
Solde au début	801 069 \$	31 955 \$
Revenu net de l'année financière	1 891 132	613 195
Produit de la vente d'équipements informatiques non relocalisés propriété des ministères et organismes		35 919
Relocalisation d'équipements informatiques		120 000
Solde à la fin	<u>2 692 201 \$</u>	<u>801 069 \$</u>

#### 5. Dépenses assumées par le Fonds consolidé du revenu

Les dépenses assumées par le Fonds consolidé du revenu ne sont pas présentées aux états financiers du Fonds renouvelable. Ces dépenses sont estimées et se détaillent comme suit:

	1986	1985
Traitements	67 560 \$	32 793 \$
Avantages sociaux	10 809	5 246
Services de transport et de communication	1 287	1 287
Loyers	5 698	5 717
	<u>85 354 \$</u>	<u>45 043 \$</u>

**FONDS RENOUVELABLE  
POUR LES ÉQUIPEMENTS  
INFORMATIQUES****RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

---

J'ai vérifié l'état de l'actif et du passif du Fonds renouvelable pour les équipements informatiques du gouvernement du Québec au 31 mars 1986 ainsi que l'état des opérations de l'année financière terminée à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière du Fonds renouvelable au 31 mars 1986 ainsi que les résultats de ses opérations de l'année financière terminée à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'année financière précédente..

Le vérificateur général du Québec,  
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 4 septembre 1986

## FONDS RENOUVELABLE — TÉLÉCOMMUNICATIONS

### ACTIF ET PASSIF

au 31 mars 1986

	1986	1985
<b>ACTIF</b>		
Encaisse	95 765 \$	274 365 \$
Débiteurs	2 707 526	2 844 140
	<u>2 803 291 \$</u>	<u>3 118 505 \$</u>
<b>PASSIF</b>		
Créditeurs	1 303 291 \$	1 618 505 \$
<b>APPORT DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC</b>		
Avance du Fonds consolidé du revenu	1 500 000	1 500 000
	<u>2 803 291 \$</u>	<u>3 118 505 \$</u>
Représentant du contrôleur des finances, Réginald Lapointe		
Administrateur du Fonds renouvelable — Télécommunications, Paul Lessard		

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 1986

#### 1. Constitution et objet

Le Fonds renouvelable — Télécommunications, constitué par un apport du Fonds consolidé du revenu, a pour objet de défrayer les coûts d'équipement et de services de télécommunications pour certains organismes dont le budget de fonctionnement n'apparaît pas aux prévisions budgétaires du gouvernement. Les recettes provenant de ces organismes au titre de remboursement sont versées à ce Fonds renouvelable et utilisées aux mêmes fins; en conséquence, aucun état de revenus et dépenses n'est présenté. Ce Fonds est administré par le ministère des Communications.

#### 2. Opérations du Fonds

Au cours de l'année financière 1985-1986, le Fonds a comptabilisé une somme de 16 167 247 \$ (16 584 324 \$ en 1985) aux débiteurs ainsi qu'aux créditeurs couvrant des factures de services de télécommunications.

## FONDS RENOUVELABLE — TÉLÉCOMMUNICATIONS

### RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

---

J'ai vérifié l'état de l'actif et du passif au 31 mars 1986 du Fonds renouvelable — Télécommunications. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, cet état financier présente fidèlement la situation financière du Fonds au 31 mars 1986 selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'année financière précédente.

Le vérificateur général du Québec,  
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 15 juillet 1986



**DÉTAIL DES FOURNISSEURS  
PAR FONDS RENOUVELABLE**



## FONDS RENOUVELABLE DE LA REPROGRAPHIE

**Divers  
fournisseurs**  
3 199 727 \$

Cie de Reliure Étoile Ltée, 30 943; Graphique K.B.R. Ltée, 31 300; Kodak Canada Inc., 648 471; Lauzier Little Inc., 428 693; Mocretechnie Inc., 82 158; Nashua Canada Ltée, 50 958; Papeterie J.B. Rolland Ltée, 479 766; L.P. Turgeon Inc., 30 457; Papiers Graphiques, 28 176; Société immobilière du Québec, 65 322; Xerox Canada Inc., 1 100 144.

COMPTES INFÉRIEURS À 22 000 \$: 223 339.

## FONDS RENOUVELABLE DES ENTENTES SUR LES PRÊTS DE SERVICES D'ENSEIGNANTS

**Divers  
fournisseurs**  
234 789 \$

COMPTES INFÉRIEURS À 22 000 \$: 234 789.

## FONDS RENOUVELABLE DES FOURNITURES ET DE L'AMEUBLEMENT

**Divers  
Fournisseurs**  
16 312 191 \$

Ardex Métal Inc., 46 350; Artopex Inc., 730 517; Atelier Poly-Teck Inc., 23 975; Berol Canada Inc., 262 256; Boîtes Ekono Inc., 199 295; Bouty Inc., 327 623; Bow Plastiques Ltée, 28 819; Caledon Laboratories Ltd., 29 313; Canadian Blank Book Company, 51 728; Centre de Transition le Sextant Inc., 280 842; Le Chaisier Inc., 223 455; Joseph Clermont Inc., 372 384; Compagnie D'Auvents des Marchands Ltée, 31 218; Compagnie de L'Éclaireur Ltée, 35 145; Consoitex Inc., 144 905; Jacques Darce Inc., 685 312; Desmarais et Frères Ltée, 33 265; Déménagements Bellechasse 1984 Inc., 35 741; Dionite Inc., 122 685; Diverbec Inc., 100 002; Dixon Ticonderoga Company, 47 984; D.R.G. Enveloppe Internationale Inc., 38 270; Ébénisterie Alfredo Ltée, 811 226; Entreprises Dominion Blueline Inc., 103 185; Entreprises Nationales Luggage Inc., 93 602; Enveloppe Innova, 23 903; Établissements du Gentilhomme Inc., 50 034; Fisher Scientifique Ltée, 131 336; Formules D'Affaires Étoile Ltée, 149 229; Formules D'Affaires Lancaster Inc., 23 551; Gemex (Granby) Inc., 52 581; Godin C.D.R. Inc., 52 567; Hilroy, 143 906; Impressions J.L. Inc., 68 490; Imprimerie Junros Inc., 31 565; Imprimerie Ste-Julie Inc., 101 993; Imprimerie Vitray Inc., 29 271; Industries de Métal B & F Canada Ltée, 62 328; Industrie Rouillard Inc., 2 897 312; Industrie Saulnier Inc., 449 500; G & M Kirouac Inc., 35 990; Laboratoires Quelab Inc., 50 764; C. Lamond et Fils Ltée, 37 300; Lauzier Little Inc., 494 059; Librairie Boulevard Inc., 277 613; Librairie L.I.M.A. Inc., 69 444; McFarlaneson & Hodgson, 66 729; Métal Lincora Inc., 77 400; M.H.A. Du Canada Inc., 246 766; Millipore Ltd., 37 749; Mirabau, 211 144; Monette & Frères Transport 1978 Inc., 48 119; Montel Inc., 223 787; Nightingale Saro Inc., 930 746; Olivetti Canada Ltée, 25 613; Papeterie D'Affaires, 24 779; Papeteries J.B. Rolland Ltée, 622 933; Plastiques Gagnon Inc., 57 193; Plastiques S.L. Inc., 77 880; Post-Fax Inc., 63 534; Pro-Meubles Inc., 193 326; PRODUITS: Chimiques B.D.H. Canada Ltée, 102 015, Fanco, 227 069, Manufactures Tornado Inc., 94 776, pour Reprographie Mid-City Inc., 143 529; Reliure Gala Inc., 88 615; Rousseau Métal Inc., 293 186; Roy & Breton Inc., 912 711; Signode Fasteners Inc., 22 877; Southam imprimerie de spécialités, 108 500; Technicon Canada Inc., 22 757; Transport Brazeau Inc., 31 736; Henri Vallières Inc., 216 264; Villemaire Relieur Inc., 29 969.

COMPTES INFÉRIEURS À 22 000 \$: 1 018 656.

## FONDS RENOUVELABLE DES MOYENS D'ENSEIGNEMENT

**Divers  
fournisseurs**  
2 031 291 \$

Champlain Productions Inc., 740 284; Marie Eykel, 31 331; Fonds renouvelable des services de Placement-Média, 25 357; Nicole Lapointe, 72 050; Jacques L'Heureux, 25 982; Pierre Régimbald, 72 291; S.D.A. Productions Ltée, 485 928; Union des artistes, 111 689.

COMPTES INFÉRIEURS À 22 000 \$: 466 379.

## FONDS RENOUVELABLE DES PUBLICATIONS GOUVERNEMENTALES

**Divers  
fournisseurs**  
6 326 096 \$

Association canadienne de normalisation, 36 511; Les Ateliers et Cantines du Centre de détention de Québec, 169 729; Ateliers graphiques Marc Veilleux Inc., 432 467; Les Ateliers des Sourds Montréal (1978) Inc., 46 351; Caractéra Inc., 184 466; Compagnie de l'Éclaireur Ltée, 52 501; Compelec Inc., 266 520; Édition Marquis Ltée, 185 046; Fonds renouvelable de la reprographie, 32 808; Fonds renouvelable des fournitures et de l'ameublement, 57 583; Fonds renouvelable des services de Placement-Média, 449 931; Formules d'Affaires Moore Ltée, 55 899; Formules municipales Ltée, 22 075; Groupe Québecor Inc., 47 531; Imprico Ltée, 132 059; IMPRIMERIES: d'Arthabaska Inc., 48 668, Canada Inc., 58 282, Héon et Nadeau Ltée, 203 508, Jacques Cartier Inc., 25 720, Junros Inc., 39 952, Laurentide Inc., 128 566, Provinciale Inc., 175 272, St-Romuald Inc., 478 337; Stella Inc., 268 660; Lithographie Laflamme et Chartier Inc., 120 206; Lambert Lepage Labbé Inc., 27 565; Logidec Inc., 196 541; Métropole Litho Inc., 96 836; Microfor Inc., 95 138; Mono Lino Inc., 96 257; Les Partenaires en Communication Inc., 230 507; Paul A. Joncas Québec Inc., 30 122; Personnel Plus, 22 824; Photo-Lithographie Inc., 47 790; Pierre Desmarais Inc., 105 848; Point de Frame Inc., 25 943; Presse Import Léo Brunelle Inc., 34 727; Reliure Gala Inc., 69 093; Réseau Pathonic Inc., 34 710; Service d'Informatique et Bureautique Inc., 73 209; Siblo Inc., 162 722; Systèmes d'Informatiques Philips Ltée, 34 896; Systèmes Tyme Ltée, 63 287; Téléburo Inc., 26 574; Typoforme Inc., 144 848; Typo-Litho Composition Inc., 23 854; Xerox Canada Ltée, 93 459.

COMPTES INFÉRIEURS À 22 000 \$: 870 698.

## FONDS RENOUVELABLE DES SERVICES DE PLACEMENT-MÉDIA

**Divers  
fournisseurs**  
12 512 733 \$

Publim Inc., 11 852 785; Société Médian Inc., 652 350.

COMPTES INFÉRIEURS À 22 000 \$: 7 598.

## FONDS RENOUVELABLE DU PARC DU MONT-STE-ANNE

**Divers  
fournisseurs**  
686 548 \$

Agence de Sécurité Fortin Inc., 26 565; Yvon Boilard entrepreneur, 57 277; Équipement Plan Nord Inc., 65 095; Hydro-Québec, 79 773; Ladufo Inc., 41 276.

COMPTES INFÉRIEURS À 22 000 \$: 416 562.

## FONDS RENOUVELABLE DU SERVICE AÉRIEN GOUVERNEMENTAL

**Divers  
fournisseurs**  
8 001 802 \$

Air Shefferville, 65 713; Aviall, 86 471; Aviatron Inc., 56 636; Avitat, 72 630; Bell Helicopter Textron Inc., 408 769; Bendix Avelex Inc., 30 249; Cafétérias Chabot Inc., 78 314; Club d'aviation du Saguenay Inc., 68 655; Compagnie Pétrolière Impériale Ltée, 2 172 489; Dowty Rotol Inc., 64 350; Dunlop Industrial Ltd., 47 320; Fairchild Republic Co., 26 361; Financière Laurentide Ltée, 843 573; Goodyear Canada Inc., 44 805; Innotech Aviation Inc., 143 878; Maniwaki ville, 52 323; Métro Parts Inc., 29 532; Midways Aircraft Instrument Corp., 22 266; Patton Aircraft Ltd., 31 705; Piedmont Aviation Inc., 84 908; Poitras, Bergeron, Langevin et associés Inc., 127 684; Produits Pétro-Canada, 291 299; Québecair, 54 750; Rolls-Royce (Canada) Ltée, 567 196; Semsra Incorporated, 51 980; Shell Canada Ltée, 559 502; Société de développement autochtone de la Baie-James, 50 642; Société de développement de la Baie-James, 26 003; Standard Aéro Ltd., 270 679; St-Arnaud & Bergevin Ltée, 85 362; Texaco Canada Ltée, 26 940; Van Dussen Aircraft Supplies, 27 193; Voyages Frontenac Inc., 39 546.

COMPTES INFÉRIEURS À 22 000 \$: 1 392 079.

## FONDS RENOUVELABLE DU SERVICE DE LA CARTOGRAPHIE

**Divers  
fournisseurs**  
1 076 347 \$

Aéro Photo (1961) Inc., 178 129; Dupont Canada Inc., 22 782; Énergie, Mines et Ressources Canada, 55 138; Hauts-Monts Inc., 602 692; Imprimerie Provinciale Inc., 46 853; Kodak Canada Inc., 23 907; McCutcheon Graphique Inc., 55 542.

COMPTES INFÉRIEURS À 22 000 \$: 91 304.

## FONDS RENOUVELABLE POUR L'ENTRETIEN DES MACHINES DE BUREAU

**Divers  
fournisseurs**  
267 349 \$

AES Data Inc., 50 433; Cascade Ford Ltée, 26 955; I.B.M. Canada Ltée, 30 063; Système d'Informatique Philips Ltée, 35 312.

COMPTES INFÉRIEURS À 22 000 \$: 124 586.

## FONDS RENOUVELABLE POUR LES ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES

**Divers  
fournisseurs**  
1 152 554 \$

Avant-Garde Computing Inc., 495 908; I.B.M. Canada Inc., 479 257; Services Financiers Canada Lease Ltée, 165 480.

COMPTES INFÉRIEURS À 22 000 \$: 11 909.

## FONDS RENOUVELABLE — TÉLÉCOMMUNICATIONS

**Divers  
fournisseurs**  
16 167 247 \$

Bell Canada, 13 221 312; Colcom télésystème, 27 891; C.N.C.P. Télécommunications, 565 547; Datagram Inc., 164 589; Électronique Systèmes Québec Inc., 36 078; Gandalf Data Communications Ltd., 95 522; Motorola Information Systems Ltd., 62 379; Paradyne Canada Ltd., 78 349; Québec Téléphone, 1 021 020; Servco Québec Inc., 161 476; Télautograph Corporation, 142 621; Télébec Ltée, 390 762; Télésystème National Ltée, 111 526.

COMPTES INFÉRIEURS À 22 000 \$: 88 175.

